



Auron



Labarum 2017

Version électronique

*Cahier de la Maintenance
des Confréries de Pénitents*

Royale et Dévôte Compagnie des Pénitents Gris d'Avignon

2016 fût pour la Royale et Dévôte compagnie des Pénitents Gris d'Avignon une année riche en activités.

Après six années passées au service de notre vénérable confrérie en tant que Second Maître, puis comme Premier Maître, Fr. Simon Castagnini a, pour des raisons professionnelles qui l'emmènent loin de notre belle Provence, remis sa charge le 28 août dernier lors d'une Assemblée générale extraordinaire.

Simon, a servi avec dévouement notre Compagnie, travaillé sans relâche pour le rayonnement de celle-ci, et pour l'entretien de la chapelle de la Sainte-Croix, siège de notre assemblée.

Je rappellerai entre autres travaux, la réfection de l'électricité de la nef du Miracle ainsi que de la Rotonde, ou encore la rénovation de la conciergerie.

Concernant les œuvres d'art de la chapelle, trois tableaux de Nicolas Mignard, représentant respectivement Sainte Praxède, Saint Benoit et Saint Ignace ont été restaurés par l'atelier de Monsieur G. Taormina avec un résultat époustouflant.

Pour toutes ces actions et services, nous remercions Simon, et lui souhaitons une pleine réussite pour lui et sa famille.



Après six années passées au service de la confrérie, les Pénitents témoignent de leur amitié et de leur reconnaissance à Jehanne et Simon Castagnini.

A l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 août, au cours de la Messe dominicale eut lieu le rituel d'intronisation du nouveau Premier Maître élu sur proposition de Fr. Simon Castagnini.



Les Pénitents réunis autour de leur chapelain Monsieur l'abbé Cadiet et du nouveau Premier Maître Bertrand Rigault

Le 30 octobre, la confrérie s'est rendue en procession jusqu'à la Métropole Notre-Dame des Doms, où nous fûmes accueillis par Monsieur le Chanoine Bréhier, recteur de la Cathédrale, pour une démarche jubilaire dans le cadre de l'année de la Miséricorde. Les Pénitents, ainsi que leurs familles ont pu, ce jour-là, franchir et vénérer la Porte Sainte, remonter la nef de la Cathédrale pour vénérer l'autel. Après un enseignement de Monsieur le chanoine sur la Miséricorde Divine, nous avons terminé cet après-midi par un Salut au Saint Sacrement.

Le Dimanche 27 novembre, premier dimanche de l'Avent, la confrérie a célébré comme chaque année le Miracle des Eaux en remontant pieds nus, à genoux, cagoule sur la tête et corde au cou, la nef jusqu'à la table de communion, après avoir accueilli dans ses rangs un nouveau membre.



Les pénitents se préparent à remonter la nef à genoux, en mémoire du Miracle Eucharistique de 1433. Cette année-là, alors que la ville d'Avignon était inondée, des Pénitents vinrent mettre à l'abri le Saint-Sacrement. A leur passage, les eaux se retirèrent de la nef pour les laisser passer rappelant ainsi le passage de la Mer Rouge.



Les Pénitents entourent Grégoire Remusat, nouveau membre de la confrérie.



BONIFACIO

Reportage photographique du bailliage de Corse du sud pour l'année 2016.



13/12/2015 - Ouverture de l'Année de la Miséricorde à Porto-Vecchio



24/01/2016 - St Antoine Abbé bénédiction des animaux de ferme à Porto-Vecchio



24/01/2016 - St Antoine Abbe bénédiction des animaux de ferme à Porto-Vecchio



20/03/2016 - Rameaux à Porto-Vecchio - 1



20/03/2016 - Rameaux à Porto-Vecchio - 2



25/03/2016 - Vendredi Saint à Bonifacio



19/06/2016 - rassemblement des confréries de pénitents de Corse à Porto-Vecchio - 1



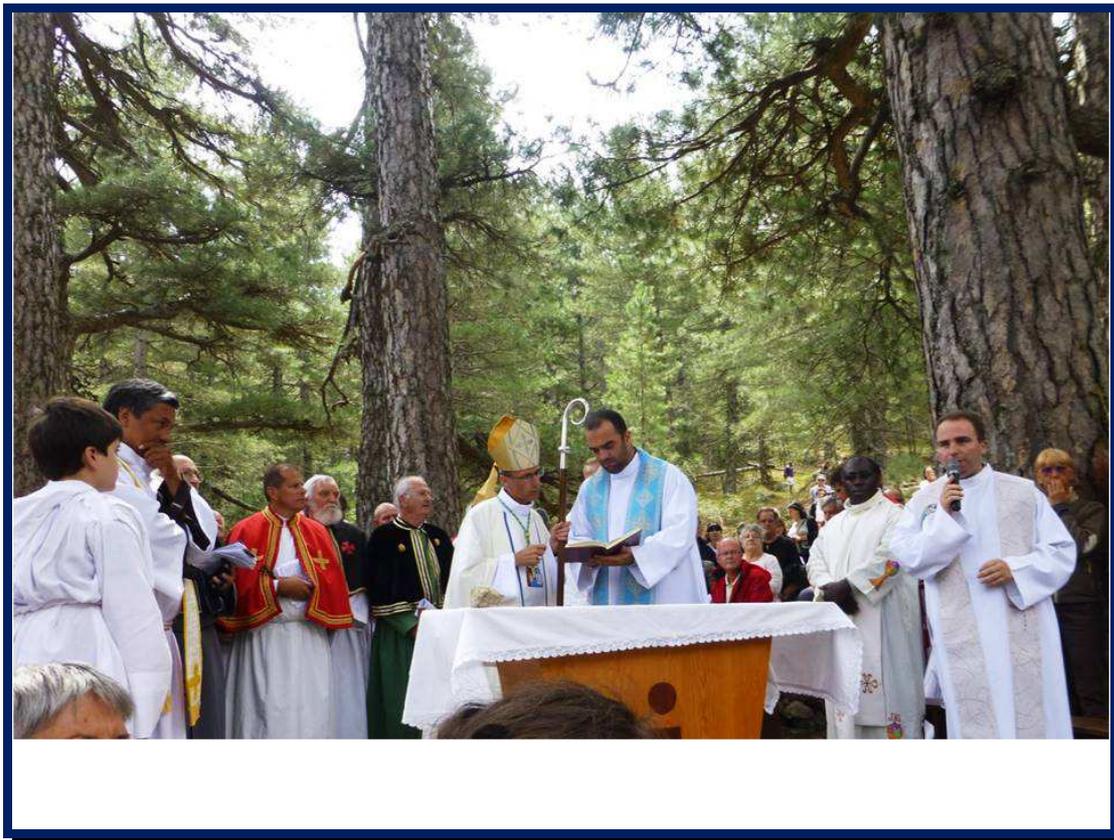
19/06/2016 rassemblement des confréries de pénitents de Corse à Porto-Vecchio - 2



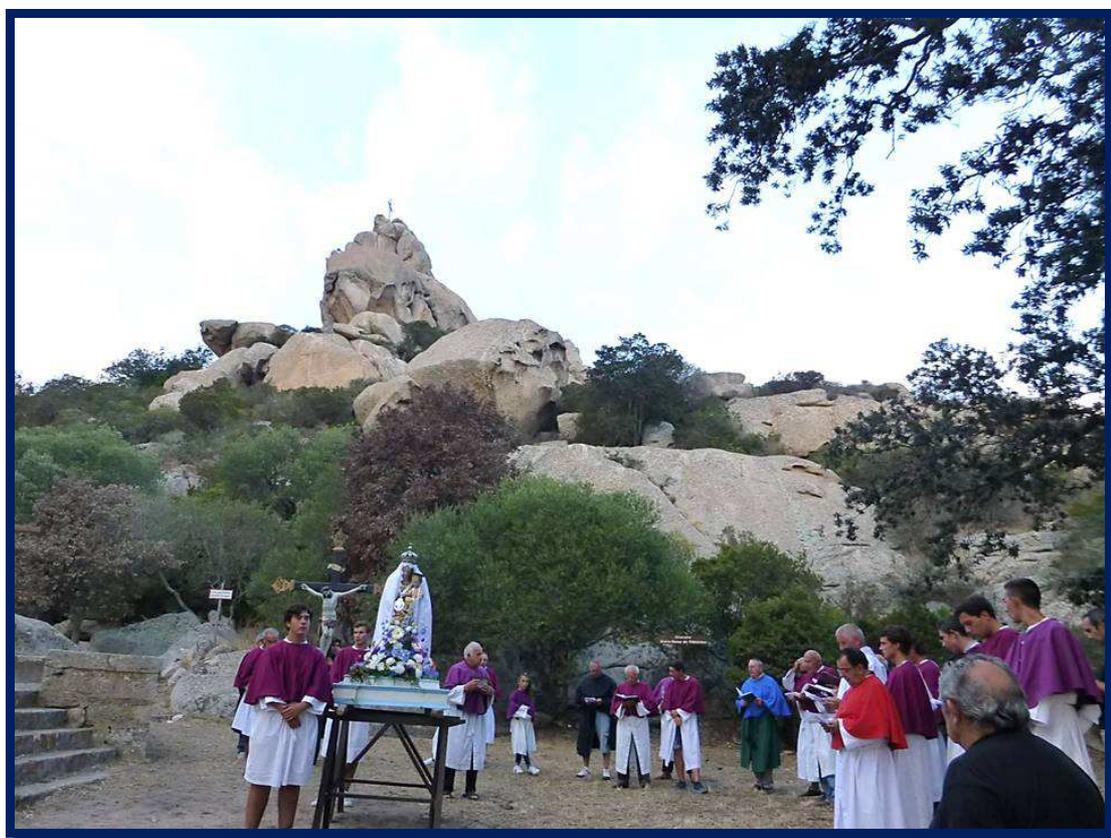
29/07/2016 - accueil des reliques de St Jean-Paul II à Corte



05/08/2016 - Notre Dame des Neiges à Bavella - 1



05/08/2016 - Notre Dame des Neiges à Bavella - 2



8/09/2016 - nativité de la Vierge Marie à l'Ermitage de la Trinité à Bonifacio



25/09/2016 - installation du Père Renard administrateur de l'unité paroissiale de Bonifacio



02/11/2016 - bénédiction du cimetière de Bonifacio



13/11/2016 - Porto-Vecchio clôture de l'Année de la Miséricorde



08/12/2016 - procession de N.D. de l'Immaculée Conception à Figari





CONFRÉRIE DES PÉNITENTS NOIRS DE CARPENTRAS

5 RUE MORICELLY - 84200 CARPENTRAS

La Confrérie des Pénitents Noirs de Carpentras a comme service particulier d'assister le clergé, prêtres et diacres, lors des cérémonies d'obsèques à la Cathédrale Saint Siffrein ou à l'église notre Dame de l'Observance de Carpentras.

LA CONFRERIE DES PENITENTS NOIRS DE CARPENTRAS EN 2016 :

- **21 et 22 Mai 2016** : Participation à la Maintenance des Confréries au PUY enVELAY.
- **4 Septembre 2016** : Installation du nouveau curé de Carpentras Monsieur l'Abbé Gabriel Picard d'Estelan. Le Père Gabriel prend également la charge d'aumônier de la Confrérie des Pénitents Noirs.
- **8 et 9 Octobre 2016** : Participation aux festivités du 600eme Anniversaire de l'Arxiconfraria de la Sanch à Perpignan.

Le dimanche 9 octobre messe pontificale grandiose. Nous avons représenté l'ensemble du Baillage du Comtat Venaissin. Cette rencontre a resserré nos liens avec nos confrères du Baillage de Catalogne et nous a permis de faire la connaissance de nombreuses confréries venues de Catalogne Espagnole.

- **1^{er} Novembre 2016** : Fête de la Toussaint, prise de coule de notre nouveau confrère Gilles Deloup. (Cf. photographies ci-dessous).





- **20 Novembre 2016** : Fête solennelle de Saint Siffren patron de Carpentras. La confrérie participe à la procession des reliques du Saint dans la ville ainsi qu'aux vêpres chantées.
- **26 et 27 Novembre 2016** : Retraite annuelle de la confrérie à l'Abbaye Bénédictine Sainte Madeleine du Barroux. Thème : Les Anges Gardiens.



GORBIO



ARCHICONFRERIE DE LA SAINTE-CROIX

Hommage à l'abbé Pierre ROCHARD 1889-1959, curé bien aimé.



Quand autrefois on arpentait les sentiers dans ces villages, c'était pour aller travailler à sa campagne la terre graveleuse de ses restanques. Mais un homme connaissait toutes les sentes du pays gorbiasque et principalement l'antique chemin secondaire romain passant par la chapelle St Lazare et reliant le village de St Agnès et le hameau des Cabrolles. La mission qu'il s'était donnée c'était d'aider les autres quelles que soient leur religion, leurs idées politiques et leurs opinions : c'était le doyen Pierre ROCHARD nommé en 1939 curé de GORBIO en provenance de LANTOSQUE, village de la vallée de la Vésubie de l'arrière-pays niçois.

Ce chemin-là, il l'arpentait plusieurs fois par jour et dès 3h du matin, en soutane avec son sac tyrolien et ses « godillots » pour sa mission d'évangélisation, pour être au plus près du

Christ, c'est-à-dire près des autres. Et rien ne l'arrête, ni la pluie, ni la chaleur, ni le froid, ni le dénivelé. C'est vrai que cet homme était fort et grand.

Dans sa jeunesse il avait fait quelques études médicales et un médecin de Menton l'autorisait à faire les premiers soins et lui donnait les médicaments nécessaires, le buffet du presbytère en était plein ! Lui-même concoctait des remèdes à base de plantes. Le propriétaire du bar, communiste notoire, tombant gravement malade fait appeler le prêtre et après les soins lui remet discrètement dans son bréviaire un billet ; il clama par la suite qu'il n'avait jamais imaginé se faire soigner par un curé et le remercier en lui remettant de l'argent ! Un homme tombe d'un muret et voilà notre bienfaiteur évacuant par des incisions de larges hématomes dorsaux. Il arrête les épistaxis, pose des ventouses...

Cet homme humble, modeste, vivant pauvrement mais aussi toujours de bonne humeur était l'ami de tous ; il fête la chandeleur avec la dégustation des crêpes au domicile d'une famille dite anticléricale ; il n'hésite pas à entrer dans chaque maison pour connaître les besoins des uns et des autres. En juin 1940 alors que la population fuyait, il revint au village avec la postière au secours de ceux qui, trop âgés, n'avaient pas pu partir. En pleine guerre il se fait livrer dans la gare la plus proche un wagon entier de pommes de terre pour la population ! Il distribuait dans les maisons de la vallée, les dons et victuailles des communes voisines.

Monsieur le Curé avait un grand respect des traditions religieuses du pays, de l'estime pour la confrérie des pénitents. Il restait intransigeant sur l'enseignement religieux ; gare aux enfants qui ne connaissaient pas le catéchisme ... C'était le piquet au presbytère à midi ! Gare aussi à la personne qui prenait des initiatives sans son avis concernant la gestion de l'église, mais sa bonté lui pardonnait tout !



Fête patronale de la St Barthélémy

L'Église lui avait manifesté sa reconnaissance en le nommant Doyen-honoraire en 1958. L'Etat avait aussi reconnu ses mérites en le nommant Chevalier du Mérite Agricole en 1921 et en lui décernant la Croix de Guerre 39-45 pour son courage et son dévouement durant cette période.

Ce prêtre très attaché aux habitants de cette contrée, mais peut-être aussi très atypique, est envoyé en 1959 à Berre-les Alpes, village de l'arrière-pays niçois où le châtaignier remplace

l'olivier, le citronnier, l'oranger. Quatre mois après de la même année, il rejoint le christ et tous ses saints. Au jour des funérailles Mgr Alexandre GIRAUD, Vicaire Général, résumait bien la personnalité du Doyen Rochard quand il écrivait « *Le Curé de campagne dans toute sa force, la beauté et l'acception au terme* ». Les gorbarins reconnaissants remettront sur sa tombe une plaque avec l'épithète « *Qu'il ait part à la joie des apôtres* ». Depuis le chemin qu'il a si souvent emprunté porte une plaque à son nom.



Mais la mémoire collective peut être acerbée par un sentiment de culpabilité, a relancé la volonté de la population et de la municipalité en lien avec sa famille à exhumer et à déplacer le corps au cimetière de GORBIO, ce qui fut fait le 15 mai 2005 jour de Pentecôte suite à une messe solennelle présidée par Mgr Guy Terrance, Vicaire Général. Chacun entrant dans le

cimetière passe devant un mémorial financé par une large souscription publique, pour recevoir celui que l'on appelle toujours mais simplement « le curé de Gorbio » où il est mentionné « La communauté Gorbarine te reste à jamais reconnaissante. Parce que tu l'as aidée, soignée et réconfortée dans la foi. Pendant la seconde guerre mondiale. Et les périodes qui ont suivi et précédé ces moments difficiles de son histoire ».

La confrérie de Gorbio se doit d'apporter ce témoignage émouvant mais aussi rassurant pour nous et pour les générations suivantes.

Sources :

Journal Nice Matin « L'hommage du village à l'abbé Pierre Rochard » Fabrice Ursini mai 2005 / Journal Nice-Matin « Le Doyen Rochard, drôle d'homme et curé bien aimé des Gorbarins » Arlette Pastor 19 décembre 2015 / Allocution Mgr Guy Terrance Vicaire Général 15 mai 2005 / Témoignages : Henriette Raimondi, Angèle Rocca, Jacqueline Barthélémy, Eliane Legris /

Paul GILLET / Prieur



CONFRERIE DES PENITENTS BLANCS DE SAINTE ANNE D'ISOLA

Comme chaque année nous déplorons le départ, vers la Maison du Père, de trop nombreux isoliens, sans compter le deuil national de l'attentat de Nice et des milliers de victimes innocentes à travers le monde. Par prières et par actes, aussi dérisoires soient-ils, nous participons au large soutien collectif pour tous ceux qui souffrent, chrétiens ou non chrétiens, ici ou ailleurs.

Grâce à Dieu, cette année 2016 a été éclairée par deux évènements majeurs dans la vie de notre Confrérie.



Tout d'abord, l'intronisation, au noviciat, d'un impétrant que nous attendions de longue date : Marcel Truchetti, marié à une isolienne de souche, était une recrue plus que bienvenue. Dévoué, charitable, humble, pieu et sincère, cet homme a, depuis plusieurs années, aidé la Confrérie sans y entrer. Sa vie professionnelle ne lui laissait pas assez de latitude pour s'investir autant qu'il le désirait.

Tout jeune retraité, Marcel a reçu son camus des mains de son parrain, Louis Rambert, le 24 juillet 2016 à la chapelle des Pénitents, lors de la fête de Sainte Anne, notre Sainte Patronne. Ce signe de vitalité de notre petite Confrérie de montagne nous fait chaud au cœur. Nous souhaitons à notre Frère novice une longue route fraternelle parmi nous, sa remise de la Croix pectorale en 2017 et sa consécration.... de 3^{ème} « Marcel » de notre groupe !!!

Le même jour, nous fêtons les 100 ans d'un Frère pénitent d'Isola, connu et aimé

de tous, François Cecci. Centenaire depuis le mois de mai dernier, nous avons attendu le jour de la fête de notre Confrérie pour réunir, avec la municipalité, tous les isoliens du village et quelques résidents de la station d'Isola 2000.

A Isola, depuis plus de cinquante ans, François Cecci est un Frère pénitent fidèle et dévoué, présent tant que sa santé le lui a permis. Il a marqué trois générations de Pénitents. Peu de Confréries ont dans leurs rangs un centenaire, qui, de surcroît, a toute sa tête.

François a occupé, en outre, pendant plusieurs mandats, le poste de premier adjoint au Maire (défunt) d'Isola : Charles Rami et a assuré la présidence du comité des fêtes.



De petit V.R.P. en électricité, François est devenu le patron de la S.A. CECCI électricité, cotée en bourse. Excellent gestionnaire, il s'appuie, désormais, sur Elyane, sa fille unique. Veuf depuis peu, François a reçu l'affection de toute la communauté isolienne.



Quel bonheur de pouvoir partager souvenir et tendresses autour du verre de l'amitié, offert par la municipalité, dans le parc arboré du Foehn, centre de vacances géré par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes Maritimes.

Un novice et un centenaire : que demander de plus à Notre Seigneur Jésus Christ ? Qu'il nous les garde très longtemps dans notre Confrérie, tous unis dans cet esprit de corps très fort dans les petites entités, quasi autarciques, comme la nôtre.

Que notre chère Sainte Anne continue à protéger nos familles, à éclairer nos routes et à nous exaucer.



Pour la Confrérie,
La secrétaire : Muriel Vérani.



LIMOGES

Confrérie Saint Aurelien



En 2016, la confrérie Saint-Aurélien a subi une perte qui la touche au plus profond : notre premier syndic d'honneur (président d'honneur) : Etienne Cibot, est décédé le 26 août 2016. Notre chagrin est à la mesure de la perte.



Que dire en effet de lui ? Il était depuis plusieurs décennies le pilier fondamental de notre confrérie.

Premier syndic de 1967 à 1987 puis de 1995 à 2001, il avait métamorphosé la confrérie : il avait entrepris, dès sa prise de fonction, de grands travaux de rénovation à la chapelle. Il avait poussé à l'ouverture de notre association aux personnes extérieures à la boucherie. Il avait mené le jumelage de notre confrérie avec une paroisse du Burkina Faso, dans le cadre du jumelage des diocèses de Limoges et Ouahigouya : ainsi avait-il ouvert la confrérie au monde, selon le sens du mot "catholique" : universel. En 1973, il avait fait partager la confrérie à l'organisation de la première frairie des Petits Ventres, contribuant ainsi à sauver le quartier de la Boucherie d'une démolition programmée, telle qu'elles étaient alors conçues ; il avait ensuite participé activement avec la confrérie à l'organisation des éditions suivantes de cette grande fête populaire qui anime chaque année la rue et fait connaître la chapelle.

Même après la fin de son mandat, il donnait des avis écoutés : c'est lui qui souhaita et appuya l'ouverture de la confrérie aux femmes.

Il peut paraître superflu de préciser qu'il était un chrétien exemplaire et que sa foi était la base de toute sa vie. Dans le testament moral qu'il remit aux siens peu avant son décès, il leur disait que son legs le plus important était la foi.

Très engagé aussi au service de son pays, il était colonel CR et président de l'UNC (Union Nationale des Combattants). Il participait aussi activement à la vie politique de sa ville : il fut pendant une mandature conseiller municipal. On ne peut oublier qu'il était très impliqué dans le milieu sportif : il présida le club de patronage de la Saint-Louis-de-Gonzague, de la paroisse Saint-Joseph de Limoges. Il était également membre de nombreuses associations, tant sportives que patrimoniales ou sociales.

Même par ses défauts d'homme, il restait exemplaire : si, avec lui, la discussion devenait parfois âpre (comme il disait dans ces occasions : "que voulez-vous, le tempérament est là"), le pardon et l'oubli suivaient toujours. Chacun de nous a expérimenté ses coups de colère suivis de ses retours vers l'autre qui empêchaient au final toute ombre de rancune.

La confrérie lui rend hommage et le pleure ; elle prie Dieu de l'accueillir en son sein. Elle a donné son nom à la salle de réunion de la confrérie.



Confrérie de Saint-Loup

L'année 2016, 863^{ème} année d'existence de la Confrérie de Saint Loup, aura été marquée par la célébration des cérémonies septennales nommées « Ostensions Limousines et Marchoises » : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ostensions_limousines

La présence des reliques de notre saint patron, saint Loup en l'église Saint-Michel-des-Lions à Limoges, a conduit notre Confrérie à être plus spécialement à l'œuvre lors des 72^{èmes} ostensions qui y ont pris place du 21 février au 2 juillet : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ostensions_de_Limoges

Ces grandioses cérémonies dont l'origine remonte au « Miracle des Ardents » (12 novembre 994) n'ont naturellement pas empêché notre confrérie d'agir continument pour le développement de la dévotion à notre Saint patron.



Deux insignes de boutonnière de la Confrérie de Saint Loup

PEINES ET JOIES DE LA CONFRERIE AU TITRE DE L'ANNEE 2015.

La Confrérie a eu à déplorer le rappel à Dieu d'Henri Lamoure dont les obsèques religieuses ont été célébrées le vendredi 27 mai 2016 en l'église de Boisseuil (87220), Boisseuil dont il fût d'ailleurs le maire de 1983 à 1989 :

<https://confreriesaintloup.wordpress.com/2016/06/04/notre-regrette-confreere-henri-lamoure-mis-a-lhonneur-par-le-populaire/>

<http://limoges.cef.fr/actualites-mouvement-chretien-des-retraites/henri-lamoure-nest-plus/>

Par ailleurs, la Confrérie a eu la joie d'accueillir en ses rangs :

- Le 17 mars 2016 : Jean-Marie Masson parrainé par Christian Darnajou

- Le 17 novembre 2016 : Jean-Claude Beyroux parrainé par Jean-Jacques Imperas et Guy Jacquet parrainé par Alexis Desmoulière.

Enfin, même si les confrères siégeant au sein du bureau de la Fédération des Confréries limousines ne représentent pas leur confrérie, il y a lieu de noter le remplacement au poste de Secrétaire-adjoint de la Fédération des Confréries limousines d'Alain-Charles Dionnet par Alain Texier, Confrères de Saint Loup.

HYMNE A SAINT-LOUP JOLIMENT ILLUSTRE.

De cette hymne qui si souvent retentit lors de nos cérémonies ostensionnaires, nous donnons le refrain :

**Saint Loup, un peuple entier t'honore,
ô saint Loup, béni du Seigneur,
écoute ma voix qui t'implore, garde nous, puissant protecteur. (bis)**

en vous laissant la possibilité d'en découvrir certain des couplets grâce au lien suivant :

<https://confreriesdesaintloup.wordpress.com/2016/04/28/hymne-a-saint-loup-joliment-illustre/>

LA PARTICIPATION DE LA CONFRERIE A L'ENSEMBLE DES CEREMONIES OSTENSIONNAIRES.

OSTENSIONS LIMOUSINES 2016

Association Ostensions septennales limousines
Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO

Limoges



Saint Loup

Détail d'une plaque en émail peint translucide sur cuivre,
Léonard II Limosin, XVII^e siècle.
Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Credit photo : © Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Ouverture des Ostensions.

Il n'y eut pas un site ostensionnaire qui ne reçut en nombre plus ou moins important la visite de membres de la Confrérie en cette année bénie. Le moment où nous fûmes le plus nombreux fût assurément le samedi 2 avril.

Cet après-midi-là en l'église Saint-Michel des Lions eut lieu la reconnaissance des reliques où devant une foule de fidèles, dont certains n'avaient pu s'asseoir, le chef de Saint Loup fût présenté aux applaudissements de la foule par Mgr François Kallist, évêque de Limoges. Le lendemain, après la procession de la veille au soir, là aussi devant un grand nombre de membres des confréries, la Grand-Messe d'ouverture des Ostensions déroula ses fastes.

La diversité des sites Ostensionnaires.

Vingt (20) communes des anciennes provinces du limousin et de la Marche ont vu leurs cérémonies ostensionnaires inscrites sur la liste représentative du

patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, et du même coup sauvegardées au

plus haut degré mondial. Celles-ci sont au nombre de quinze en Haute-Vienne – Aix-sur-Vienne, Aureil, Chaptelat, Eymoutiers, Javerdat, Le Dorat, Limoges, Nexon, Pierre-Buffière, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Just-le-Martel, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Victurnien et Saint-Yrieix-la-Perche –, deux en Creuse – Crocq, Guerêt –, deux en Charente Charente – Abzac, Esse – et une dans la Vienne – Charroux –. Etagnac (Charente) s'étant *in fine* ajouté à la liste.



Eglise Saint Michel des Lions (Limoges). Entourant Mgr Kallist, Evêque de Limoges, Monsieur l'Abbé Dequidt, curé de Saint Michel des Lions, Christian Darnajou, Premier Bayle de la Confrérie de Saint Loup portant le reliquaire du chef de notre Saint patron - vous noterez le reflet sur le couvercle de la cuve baptismale -, le Dr Jean-Paul Dupuy qui a authentifié la relique lors de la cérémonie d'ouverture des Ostensions le samedi 20 février 2016.

La Confrérie en « ordre de bataille » sur les sites ostensionnaires.

Les ostensions n'ayant lieu que tous les sept ans, l'on comprendra qu'en garder la mémoire n'est pas chose aisée même si les Limousins ont l'habitude de dire « les Ostensions de l'année dernière » pour désigner celles ... d'il y a sept ans.

Dans les cortèges ostensionnaires les deux Bayles se relayent pour présenter à la vénération des assistants le bras reliquaire de notre Saint Patron, une belle médaille portée en sautoir aide à l'identification du premier Bayle. Sa lourde chasse portée par huit confrères n'est sortie que pour les ostensions de Limoges. Le porte-drapeau de la Confrérie est aussi du voyage ainsi que le Confrère portant le panonceau frappé du nom de la Confrérie.

Suivent les confrères portant chacun à la boutonnière l'épinglette aux élégantes armes de la Confrérie et l'écharpe blanche et jaune, facilement reconnaissable dans les cortèges ostensionnaires puis qu'il se trouve que ce sont là aussi les couleurs du Vatican et qui, comme elles, enfreignent la règle héraldique de contrariété des émaux et pour ce, dite à enquerre.

Alain TEXIER, Archiviste adjoint de la Confrérie



NICE

**ARCHICONFRERIE DE LA SAINTE-CROIX
PENITENTS BLANCS**



*Les pénitents blancs de Nice
sous l'invocation de la Sainte Croix*

La dévotion et la spiritualité des confréries de pénitents s'énoncent, dès leur création, par le choix de la dénomination fait par les premiers confrères. En Corse il s'agit le plus souvent de saints ou de saintes (St Joseph, St Érasme, Ste Marie-Madeleine ou St Charles). Sur le continent, et tout spécialement dans le Comté de Nice, la dévotion est principalement christocentrique et les confréries se placent sous la protection de la Sainte Croix, du Saint Suaire, du Très Saint Sépulcre ou du Très Précieux Sang de Notre Seigneur Jésus Christ.

Les pénitents blancs de Nice, dès leur fondation médiévale en 1306, ont fait choix de se placer sous l'invocation de la Sainte Croix, d'où leur premier nom de *Societas Sanctae Crucis* devenu, aujourd'hui, Archiconfrérie de la Sainte Croix.

La fête majeure – patronale – de l'Archiconfrérie est donc celle de l'Exaltation de la Croix qui est célébrée tous les 14 septembre. Pourquoi cette date ? Remontons un peu le temps avant d'en fournir l'explication.

Vers l'an 33 le Christ a été crucifié, entre deux larrons, sur la colline du Golgotha. Un texte syriaque qui date du IV^e siècle rapporte que la croix de Jésus a été confiée d'abord à Jacques et ensuite à Siméon fils de Clopas, devenu évêque de Jérusalem vers 73 et martyrisé sous Trajan. Elle a été ravie à ce dernier par un certain Nicétas et enterrée à vingt coudées de profondeur.

Ce fut une sage précaution car l'empereur Adrien (76-138), après avoir détruit Jérusalem et chassé les Juifs de leur pays en 136, rebaptisa la ville *Aelia Capitolina* et la fit reconstruire en y supprimant tout souvenir judéo-chrétien. Sur le Golgotha, lieu du Calvaire, fut élevé un temple à Vénus.

La tradition rapporte que l'on doit à l'impératrice Hélène (249-330), mère de l'empereur Constantin (272-337), la découverte de la Vraie Croix. La mère de Constantin suivit son fils à Constantinople où elle souffrit durement des excès de l'Empereur qui avait fait assassiner sa seconde femme laquelle avait fait exécuter Crispus, fils d'un premier lit. En expiation, Hélène qui venait de fêter son soixante-dix-huitième anniversaire, s'en alla en pèlerinage à Jérusalem.



Rufin d'Aquilée (vers 345 - 410) raconte comment Hélène, le 3 mai 326, découvrit et identifia la croix du Christ :

« Elle apprit, par révélation, que la croix avait été enfouie dans un des caveaux du sépulcre de Notre Seigneur, et les anciens de la ville, qu'elle consulta avec grand soin, lui marquèrent le lieu où ils croyaient, selon la tradition de leurs pères, qu'était ce précieux monument ; elle fit creuser en ce lieu avec tant d'ardeur et de diligence, qu'elle découvrit enfin ce trésor que la divine Providence avait caché dans les entrailles de la terre durant tout le temps des persécutions, afin qu'il ne fût point brûlé par les idolâtres, et que le monde, étant devenu chrétien, lui pût rendre ses adorations. Dieu récompensa cette sainte impératrice beaucoup plus qu'elle n'eût osé l'espérer : car, outre la Croix, elle trouva encore les autres instruments de la Passion, à savoir : les clous dont Notre Seigneur avait été attaché, et le titre qui avait été mis au-dessus de sa tête. Cependant, une chose la mit extrêmement en peine : les croix des deux larrons, crucifiés avec Lui, étaient aussi avec la sienne, et l'Impératrice n'avait aucune marque pour distinguer l'une des autres. Mais saint Macaire, alors évêque de Jérusalem, qui l'assistait dans cette action, leva bientôt cette nouvelle difficulté. Ayant

fait mettre tout le monde en prière, et demandé à Dieu qu'il lui plût de découvrir à son Église quel était le véritable instrument de sa Rédemption, il le reconnut par le miracle suivant : une femme, prête à mourir, ayant été amenée sur le lieu, on lui fit toucher inutilement les deux croix des larrons ; mais dès qu'elle approcha de celle du Sauveur du monde, elle se sentit entièrement guérie, quoique son mal eût résisté jusqu'alors à tous les remèdes humains et qu'elle fût entièrement désespérée des médecins. Le même jour, saint Macaire rencontra un mort qu'une grande foule accompagnait au cimetière. Il fit arrêter ceux qui le portaient et toucha inutilement le cadavre avec deux des croix ; aussitôt qu'on eut approché celle du Sauveur, le mort ressuscita. Sainte Hélène, ravie d'avoir trouvé le trésor qu'elle avait tant désiré, remercia Dieu d'une grande ferveur, et fit bâtir au même lieu une église magnifique ; elle y laissa une bonne partie de la Croix, qu'elle fit richement orner ; une autre partie fut donnée à Constantinople ; enfin le reste fut envoyé à Rome, pour l'église que Constantin et sa mère avaient fondée dans le palais Sessorien (demeure de l'Impératrice) près du Latran qui a toujours depuis le nom de Sainte-Croix-de-Jérusalem. »

Eusèbe de Césarée (263-339), dans *La Vie de Constantin le Grand*, parle bien de l'édification de la basilique (en lieu et place du temple de Vénus), mais ne souffle mot de la découverte de la vraie Croix ; de surcroît, transcrivant le discours de la dédicace de la Basilique, il ne parle pas de l'évènement mais seulement du *signe sauveur*. Les détracteurs, pour ne pas dire les iconoclastes, se sont emparés de ce silence pour dire que l'Invention de la Sainte Croix (longtemps fêtée le 3 mai) n'est qu'une légende.

Avant de retenir une telle conclusion, il serait prudent de s'aviser que ledit Eusèbe de Césarée rejetait tout culte des images du Christ « *afin que, écrit-il à Constancia (sœur de Constantin), nous ne portions pas, à la manière des païens, notre Dieu dans une image.* » Ajoutons, que *La Vie de Constantin le Grand* n'est pas l'œuvre originale car sa révision, interrompue par la mort d'Eusèbe, fut publiée à titre posthume avec des ajouts et des restrictions pour justifier la politique de Constantin II. De toute façon, un silence d'Eusèbe de Césarée ne saurait constituer une preuve, et l'on doit considérer d'autres témoignages. Les archives mêmes d'Eusèbe, comme celles de Théodoret de Cyr (393-460) et celles de l'avocat Socrate (380-439), conservent une lettre de Constantin au patriarche de Jérusalem : « *La grâce de Notre Sauveur est si grande que la langue semble se refuser à dépeindre dignement le miracle qui vient de s'opérer ; car est-il rien de plus surprenant que de voir le monument de la Sainte Passion, resté si longtemps caché sous terre, se révélant tout à coup aux Chrétiens, lorsqu'ils sont délivrés de leur ennemi ?* ».

De même, des auteurs dont l'enfance est contemporaine du voyage de l'Impératrice ou ceux de la génération qui suit, attestent de *l'Invention de la Sainte Croix* par sainte Hélène et de son culte ; ainsi peut-on se référer à saint Cyrille de Jérusalem (mort en 386), à saint Paulin de Nole (mort en 431), à saint Sulpice Sévère (mort en 420), à saint Ambroise de Milan (mort en 397), à saint Jean Chrysostome (mort en 407), à Rufin d'Aquilée (mort en 410), à Théodoret de Cyr (mort en 460) ou à l'avocat de Constantinople, Socrate (mort en 450).

Déjà saint Cyrille, deuxième successeur de saint Macaire au siège de Jérusalem, mentionne que des parcelles de la *Vraie Croix* sont dispersées à travers le monde entier, ce qu'attestent par ailleurs deux inscriptions datées de 359 relevées en Algérie, l'une près de Sétif et l'autre au cap Matifou.

Si saint Ambroise de Milan décrit l'adoration de la *Crux Realis* par sainte Hélène, saint Jérôme raconte, dans une lettre à Eustochie (~368 – ~419), comment la mère de cette dernière, sainte Paule, vénéra le bois sacré de la Croix à Jérusalem.

Saint Jean Chrysostome (~347 – 407) dit que les chrétiens accouraient pour vénérer le bois de la Croix et tâchaient d'en obtenir de minuscules parcelles qu'ils faisaient sertir dans des métaux précieux enrichis de pierreries.

Saint Paulin de Nole (~353 – 431) envoie une de ces parcelles à saint Sulpice Sévère en lui recommandant de les recevoir avec religion et de les garder « *précieusement comme une protection pour la vie présente et comme un gage de salut éternel.* »

Quoi qu'il en soit, ainsi que le rapporte Rufin d'Aquilée, par ordre d'Hélène et de Constantin, l'église du Saint-Sépulcre fut bâtie sur le lieu de la découverte – qui est très proche du tombeau du Christ et du Golgotha, raison pour laquelle on lui a donné le nom de Saint Sépulcre – l'église conservant une partie de la Croix.

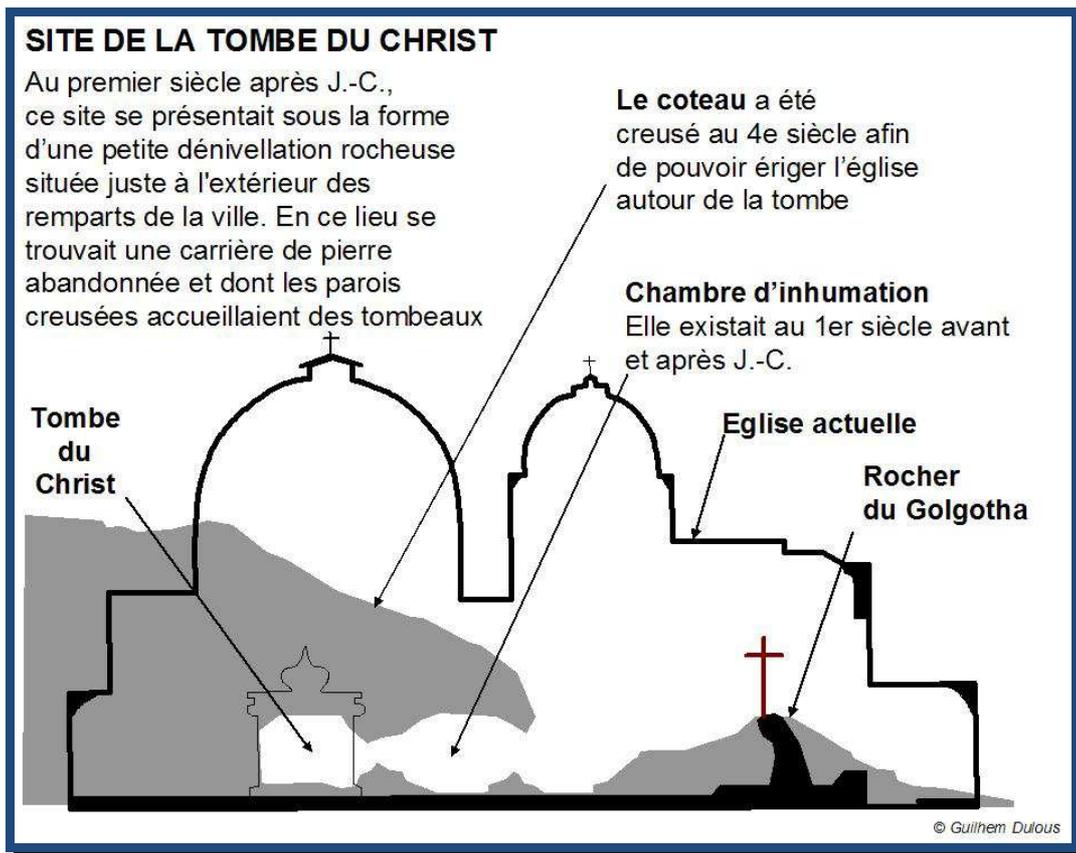


Schéma pris sur le site de wikipédia

La date de la fête de l'Exaltation de la Croix commémore la consécration de l'église du Saint-Sépulcre en 335. Ce fut alors une fête de deux jours : l'église fut consacrée le 13 septembre ; **la relique de la Croix fut extraite de l'église le 14 septembre et présentée à l'adoration des fidèles.** C'est cette seconde date qui a été retenue par les catholiques, alors que les orthodoxes la fêtent le 13.

Mais cette date du 14 septembre, attachée à la Sainte Croix va revenir dans l'Histoire.

En 602, Maurice I^{er}, empereur de l'empire romain d'Orient est massacré avec ses fils par l'usurpateur Phocas (547-610). A un empereur économe (il avait réussi à rétablir les finances) et stratège (il avait annexé l'Arménie et rédigé un traité militaire devenu une référence, le *Strategikon*) succède un homme impopulaire qui multiplie les défaites face aux invasions de plus en plus pressantes.

Les Lombards s'emparent d'une partie de l'Italie, Les Slaves annexent les Balkans, les Perses marchent sur Constantinople, la famine s'installe, les factions se rebellent...

Héraclius l'ancien (540-610), exarque d'Afrique du Nord en poste à Carthage, compte parmi les anciens protégés de Maurice I^{er}. Afin de manifester son opposition à ce coup d'état il bloque les livraisons de blé à Constantinople et foment le renversement du meurtrier de son bienfaiteur. Il envoie son neveu Nicéas (570 – après 619) à la tête d'une expédition terrestre qui doit rejoindre la Nouvelle Rome en passant par l'Égypte, la Palestine, la Syrie et l'Asie Mineure, tandis que son fils, le jeune général Héraclius (575-641) doit parvenir dans la capitale de l'Empire par voie maritime, en franchissant la Méditerranée, l'Helléspon et le Propontide (Marmara). Il est entendu que celui des deux qui parviendra à mettre à mort l'usurpateur aura l'Empire.

Héraclius arrive à Constantinople, le 3 octobre 610, avec son navire amiral dont la proue arbore une icône de la Vierge Marie. Un tel chaos règne sur la ville que la faction des Verts et la garde impériale l'accueillent comme un héros et l'aident dans sa tâche. Le 5 octobre, Phocas est amené devant lui et exécuté. Héraclius et Eudoxie, sa fiancée, sont mariés et sacrés empereurs par le patriarche Serge I^{er} de Constantinople en la chapelle Saint-Étienne du palais impérial.

Installé sur le trône, Héraclius doit à son tour faire face aux envahisseurs. Les Avars, ces cavaliers nomades d'origine mongole si redoutés, s'en prennent à l'Italie tandis que les Perses de Chosroès II (591-628) poursuivent leur invasion tant au Nord qu'au Sud. Après l'Arménie, Jérusalem est assiégée. La ville Sainte tombe, le 5 mai 614, aux mains du général Perse Schaharbarz (surnom qui signifie le "sanglier sauvage") de son vrai nom Roumizan. La population est massacrée, les prisonniers sont vendus comme esclaves, les églises sont brûlées et la Sainte Croix, ou Vraie Croix est volée et emmenée au cœur de l'Empire Perse. La quête de la Vraie Croix va motiver la politique d'Héraclius et devenir son obsession.

Après une retraite studieuse et religieuse en 617 pour mieux préparer une croisade avant la lettre contre les Perses, il repousse tout d'abord les Avars au Nord, étoffe son armée, affermit son pouvoir et quitte Constantinople le lundi de Pâques 622.

Alors que Chosroès II l'attend au Proche Orient, Héraclius lance son armée en Mésopotamie pour créer la surprise. Pris au dépourvu, le Perse s'engage alors vers la capitale byzantine qu'il assiège avec le concours des Avars, mais le patriarche Serge I^{er} dirige avec héroïsme une résistance qui repousse l'ennemi en 626.

Pendant ce temps Héraclius continue son combat en Mésopotamie. Les Perses tombent sous les épées romaines et les villes succombent. Monté sur son cheval Phalbas – qui sera tué sous lui – le Byzantin gagne une victoire décisive à Ninive en décembre 627. Il peut entrer en grand vainqueur à Ctésiphon, la capitale sassanide sur les bords du Tigre d'où Chosroès II vient de s'enfuir, et récupérer la Vraie Croix dérobée par les Perses. **Le retour triomphant d'Héraclius à Constantinople le 14 septembre 628 est depuis perpétué chaque 14 septembre avec la fête de la Croix glorieuse.**

Le 21 mars 630, à Jérusalem, l'Empereur longeant la *Via Dolorosa*, pieds nus, portant la Croix sur ses épaules, gravit le Calvaire et présenta solennellement la Croix du Christ au patriarche avant de faire restaurer l'église du Saint-Sépulcre. Selon le poète Pésidès (~630) cet événement marqua pour les Chrétiens « *une vie nouvelle, un nouveau monde, une nouvelle création* », (Hexameron).

Mais nous n'en avons pas encore terminé avec la date du 14 septembre.

En effet, le 14 septembre 1241, le saint roi de France Louis IX alla solennellement au-devant des reliques de la Passion qu'il avait achetées à l'empereur de Constantinople : c'étaient un morceau de bois de la vraie Croix, le fer de la lance, une partie de l'éponge, un morceau du roseau et un lambeau du manteau de pourpre. Elles furent déposées à la Sainte-Chapelle en 1248.

Le nombre important de morceaux de la Croix, disséminés de par le monde en tant que reliques précieuses, fait douter les sceptiques. Luther a dit qu'avec les reliques de la Vraie Croix on pourrait construire la charpente d'un immense bâtiment et Calvin affirma que cinquante hommes ne porteraient pas le bois de la Vraie Croix.

Cependant, après un travail minutieux, le polytechnicien et architecte Charles Rohault de Fleury (1801-1875), a supposé que la Croix du Seigneur représentait cent quatre-vingt millions de millimètres cubes. Si l'on met ensemble les parcelles que l'on conserve et celles qui ont été détruites mais dont on connaît la description, on totalise environ cinq millions de millimètres cubes. Rouhault de Fleury, généreux, multiplie les résultats de son enquête par trois pour ce qui pourrait être inconnu ; on reste loin du compte !



Invention de la Vraie Croix par Auben VOUET



HISTOIRE de la BRANCHE FEMININE

de la CONFRERIE de la TRES SAINTE TRINITE

1817-2017 : 200^{eme} ANNIVERSAIRE de SON ETABLISSEMENT

MISE EN SITUATION

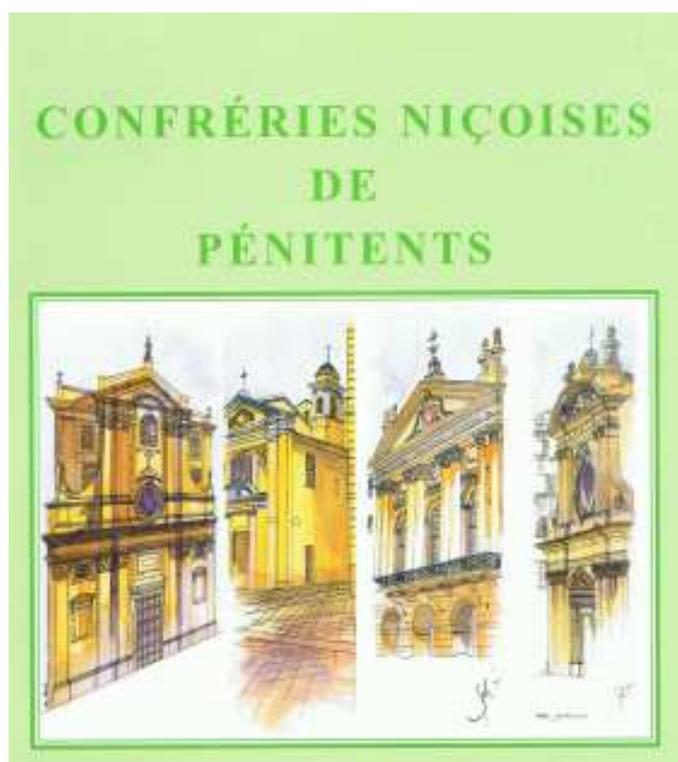
Avant la dédition de Nice et de sa viguerie à la Maison de Savoie en 1388, il existait seulement deux confréries de pénitents à Nice :

- **La confrérie de la Sainte-Croix** est érigée en 1306 sous l'impulsion des dominicains qui leur accordent dans les limites de leur couvent, situé dans la ville basse, leurs deux premières chapelles qu'ils occupent pendant plus de deux siècles. Ces **pénitents blancs** portent un écusson où s'inscrit une croix rouge. Leur première chapelle propre se trouvait près de l'église Saint-Martin-Saint-Augustin où ils resteront jusqu'en 1767.

- **La confrérie de la Miséricorde**, fondée elle en 1329, disposa dans la ville haute d'une chapelle dans la cathédrale Sainte-Marie du Plateau, cathédrale dont il subsiste encore les vestiges. Puis en 1422 elle s'installa dans sa propre chapelle près de l'église Sainte-Réparate jusqu'en 1829. Les membres de cette vénérable confrérie **sont vêtus d'une aube noire**.

C'est sous le règne d'Amédée VIII, 1^{er} Duc de Savoie (1391-1439), que s'érigea canoniquement la troisième confrérie niçoise :

- **La confrérie du Saint Sépulcre** pris naissance en 1431, sous les hospices des pères franciscains de l'observance. Les **pénitents portaient l'habit bleu** en dévotion à la Vierge Marie. Leur première chapelle était située rue du Gouvernement (actuelle rue de la Préfecture) ; ils la quittèrent en 1784.



Il faudra attendre, au XVI^e siècle, les effets de la « Réforme Catholique » pour voir s'implanter à Nice plusieurs autres confréries :

- **La confrérie du Saint Nom de Jésus** apparue en 1578. Leur chapelle se trouvait dans l'enceinte du couvent des Dominicains (Actuelle place du Palais), Dominicains qui depuis le concile de Lyon étaient seuls habilités à parrainer les confréries érigées sous ce vocable. Ces pénitents portaient **l'habit rouge** comme la couleur du Très Précieux Sang de NSJC, avec un écusson frappé du sigle « IHS ». (Jésus Sauveur des Hommes).

- **La confrérie du Saint Esprit** fut instituée en 1585, sans doute suscitée par le pouvoir local. Ces pénitents étaient vêtus d'une **aube blanche** avec un écusson figurant la colombe de l'Esprit Saint. Leur chapelle se trouvait place Saint François à côté du Palais communal, ce qui privilégia leurs liens avec les édiles locaux et la noblesse

- **La confrérie du Saint Suaire** s'établit en 1620, en mémoire du séjour à Nice du Saint Linceul (qui enveloppa le corps de Jésus à sa descente de croix) et qui était alors la propriété de la Maison de Savoie. C'est Charles Emmanuel 1^{er}, duc de Savoie, qui suscita cette création. Ces membres étaient **vêtus de blanc** et se distinguaient par leur écusson frappé à l'effigie du Linceul. Leur première chapelle, construite à partir de 1621, se trouvait sur l'actuel cours Saleya au n°3, ils l'occupèrent jusqu'en 1659, date à laquelle ils intégrèrent leur nouvelle chapelle sise au fond du cours Saleya en mitoyenneté avec le Royal Sénat (cour d'appel)

- **La confrérie féminine** des Sœurs humiliées, dont l'époque de fondation est incertaine (Fin du XVIe), se placèrent sous la protection de Sainte Elisabeth. Elles étaient vêtues **d'une aube grise**.

Dans le comté de Nice, on dénombrait en 1754, 110 confréries de pénitents, dont sept (7) à Nice, puis six (6) après l'agrégation, en 1787, de cette confrérie féminine à celle des Pénitents Blancs.

Après une intense activité des confréries, au XVIIe jusqu'à la dernière moitié du XVIIIe, due aux bienfaits de la réforme du Concile de Trente, leur déclin s'amorça, et la révolution française leur donna le coup de grâce.

Rappelons qu'au temps révolutionnaire le comté de Nice fut rattaché à la France en janvier 1793. Les confréries niçoises furent alors interdites et leurs chapelles confisquées. Certaines furent démolies pour des motifs d'aménagements urbains d'autres vendues comme bien national. Pendant au moins dix ans les confréries disparurent du paysage local et leurs membres se dispersèrent. Dès 1796, les officiers de l'armée révolutionnaire, fondèrent la première loge maçonnique niçoise, « Les vrais amis réunis », qui fut « allumée » en 1801, alors qu'elles étaient anciennement interdites par la Maison de Savoie.

Le Concordat, signé en juillet 1801¹ entre le Saint Siège et l'Empire français, autorisera à nouveau la réunion des pénitents et les confréries se reformèrent bien que n'ayant plus leurs propres chapelles.



C'est ainsi qu'à partir de 1802/1803 trois des six confréries niçoises se reconstituent (Pénitents Blancs, Noirs et Bleus) à l'exception de celles du Saint-Nom-de-Jésus, du Saint-Esprit et du Saint-Suaire, dont les membres subsistants se regroupent le 27 juillet 1807, sous le vocable de « **Confrérie de la Très Sainte Trinité** ». Privés de leur chapelle ruinée pendant la révolution, ils officieront de nombreuses années dans l'église Saint Jacques le Majeur (dite le Gésu). **Ils portent une aube rouge** et un blason à l'effigie de la Très Sainte Trinité.

On remarque que la survivance, postrévolutionnaire, des confréries de pénitents fut forte puisqu'on dénombrait, en 1809 dans le comté de Nice, plus de 12.200 pénitents (es) pour une population de 85.000 habitants, soit le ratio de un pénitent pour sept habitants.

Le 30 août 1814 avec le retour du Comté de Nice à la Savoie, les confréries de pénitents retrouvent toute leur place et leur influence, alors que la Franc-maçonnerie, à nouveau interdite par le monarque régnant, disparaîtra du royaume pour quelques décennies, du moins officiellement.

CREATION de la CONFRERIE FEMININE de la TRES SAINTE TRINITE

C'est dans cet environnement favorable que naquit, le 13 juin 1817, une branche féminine au sein de la confrérie de la Très Sainte Trinité. Les premières prieures et sous-prieure, élues le 15 août de la même

¹ « La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. »

année, furent Rose **Caldellari** et Marguerite **Feraudi**. Elles officiaient avec leurs confrères en l'église paroissiale du Gesù.

Cependant trois évènements d'importance vinrent rapidement renforcer la situation de cette confrérie:

- L'agrégation de la Confrérie, en 1819, à l'archiconfrérie Romaine de la « Très Sainte Trinité et des **Pèlerins** », fondée en 1548 par Saint Philippe Neri, ce qui leur permis de bénéficier, outre de son nouveau titre, d'un grand nombre de privilèges et d'indulgences.
- la reconstruction en 1825 de la chapelle du Saint-Suaire, dont les ruines furent restituée aux pénitents rouges par le bon roi Charles Félix un an plus tôt, en 1824
- l'approbation de leurs nouveaux statuts, très inspirés de ceux écrits au XVIIe siècle par Saint Philippe Neri.



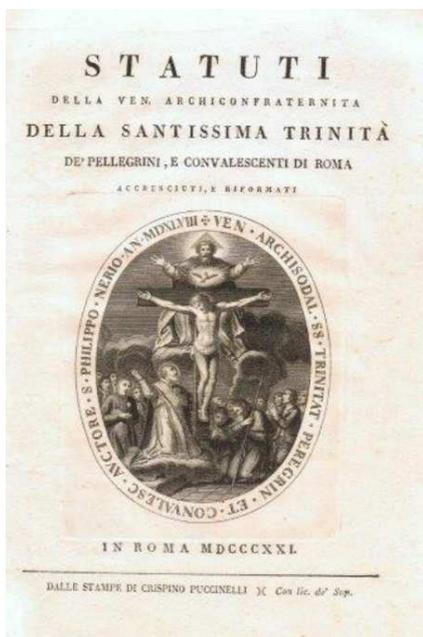
Les premières années d'existence de cette nouvelle sodalité féminine furent très fructueuses puisqu'on dénombrait en 1826 près de trois cent sœurs affiliées. Il est vrai que la bénédiction de la « neuve chapelle », le 16 novembre 1825, par l'évêque de Nice, relança fortement l'adhésion de nouveaux membres.

L'indice alphabétique, compilé par l'archiviste Antoine Beu le 15 août 1826, nous apporte de précieux renseignements sur les prieures qui chaque année étaient élues autour du 15 août. La dévotion portée par ces sœurs à la Très Sainte Vierge Marie était grande. Elles en firent la Patronne de notre confrérie, sous le vocable de la « Mater Expectationis ».

Des noms d'illustres familles niçoises figurent parmi elles : Louise, Réparate **Barberis**, épouse du chevalier Barberi, Prieur de la confrérie masculine, fondateur de l'école de dessin de Nice et constructeur de la nouvelle chapelle du Saint-Suaire, Emilie et Joséphine **Gardon**, filles du célèbre ingénieur Joseph, Mariane et Claire **Rancher** filles de Joseph, le grand écrivain niçois etc.

Par une lettre datée du 18 novembre 1821, la Confrérie féminine demanda à Monseigneur l'Evêque de Nice, Jean-Baptiste Colonna d'Istria (1802-1833) de leur permettre le port officiel de l'habit rouge (la cappa rouja) conforme à celui de l'Archiconfrérie Romaine. Les sœurs recevront le décret épiscopal, précisant les caractéristiques de leurs vêtements pendant les processions, par missive du 17 juin 1825.

En 1827 elles bénéficièrent de statuts particuliers, insérés dans les statuts généraux, qui furent approuvés le 2 septembre 1827 par le Royal Sénat et l'Evêque de Nice, et qui régiront la branche féminine de la Confrérie de la manière suivante :



Des "SOEURS"

Art 114 - Les soeurs auront elles aussi une "Prieure" et une "Sous-Prieure" qui seront nommées pour un an, par elles, dans une Assemblée générale, à la majorité des voix et en secret. Cette nomination sera faite sur une liste de trois (3) candidates pour chaque charge qui sera établie par elles et elles pourront être reconduites dans leur charge.

Art 115 - Les soeurs ne pourront pas être nommées "Prieure" ou "Sous-Prieure" si elles n'ont pas accompli l'âge de vingt (20) ans, si elles n'ont pas été admises au moins depuis un an et si elles sont débitrices ou comptables envers la Confrérie.

Art 116 - Il appartient à la "Prieure" et à la "Sous-Prieure" de nommer les Maîtresses des Novices, les quêteuses et les Visiteuses des Malades et de nommer une Secrétaire si elles l'estiment nécessaire. Dans le cas contraire, le Secrétaire des Frères servira aussi pour elles. En cas de divergence d'opinion entre la "Prieure" et la "Sous-Prieure" au sujet de la nomination à ces charges, le Conseil Particulier des Confrères nommera celle qu'il estimera la plus apte.

Art 117 - On ne devra admettre dans la Confrérie que des personnes qui jouissent d'une bonne réputation. Leur noviciat sera aussi d'une année, pendant laquelle elles n'auront aucune voix ni active ni passive, sauf si le Conseil Particulier des Confrères, comme dans l'art. 10 ci-avant, est d'un avis différent. Celles qui désirent être agrégées comme consoeurs doivent s'adresser à la "Prieure" et à la "Sous-Prieure", qui soumettront cette candidature au Prieur des Frères qui l'acceptera ou la récusera.

Art 118 - Les nouvelles agrégées devront faire l'acquisition de l'habit et de ses accessoires, qui devront être identiques à ceux des autres soeurs. Elles s'en revêtiront le jour de leur admission à la cérémonie. Elles donneront leur nom, prénom et leur âge, afin d'être inscrites au Rôle (registre) ; enfin, elles paieront la contribution coutumière et le cierge.

Art 119 - Les soeurs qui n'auront pas payé leur charge annuelle ne pourront être nommées à aucune charge, ni avoir aucune voix au chapitre.

Art 120 - Elles pourront se réunir généralement après convocation et à ces réunions interviendront le Prieur ou un des Sous-Prieurs et le Secrétaire, celui-ci pour verbaliser toutes les délibérations prises. On fera en sorte qu'intervienne aussi le Recteur. Il est défendu à n'importe quel autre frère de s'introduire dans cette Assemblée sous peine d'être admonesté sérieusement ou suspendu de "sac", avec possibilité même de radiation du Rôle (registre) des Frères.

Art 121 - Elles devront suivre les règles communes, fréquenter l'Oratoire et le jour de leur admission elles recevront une copie des règles et notification des indulgences attribuées à cette Confrérie.

Art 122 - Pour tout ceci et pour tout ce qui n'est pas prévu au présent chapitre ce qui a été prescrit pour les Frères leur servira de règlement.

Les sœurs étaient assujetties à la REGLE COMMUNE qui régissait aussi les frères pénitents. En voici la teneur :

"REGLE COMMUNE"

*Art 1 - Quiconque se dispose à entrer dans cette Confrérie devra se proposer d'être plus religieux et parfait, se souvenant toujours de ce que dit le prêtre au cours de la cérémonie de vêtiture du sac : **INDUATE DEUS NOVUM HOMINEM** (Que Dieu vous revête de l'Homme nouveau). Donc non seulement le jour où il est habillé en frère mais souvent encore il devra s'approcher avec beaucoup de dévotion des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, spécialement au cours des solennités majeures de l'Année en vue d'une édification publique et d'un avantage spirituel même pour les frères y assistant, conformément au précepte du Seigneur qui dit **SIC LUCEAT LUX CORAM HOMINIBUS, UT VIDEANT OPERA VESTRA BONA ET GLORIFICENT PATREM VESTRUM QUI IN COELIS EST** (Que votre lumière brille aux yeux des hommes afin que voyant vos bonnes oeuvres, ils glorifient votre Père du Ciel).*

*Les frères et les soeurs devront donc observer les statuts avec beaucoup de diligence et exécuter tous les ordres donnés par leurs supérieurs ; s'employer au service de la Confrérie et se prêter aux offices auxquels ils seront commis par lesdits Supérieurs, se souvenant du prix de la vertu d'obéissance, car comme le disent les saintes écritures, **MELIUS EST OBEDIENTIA QUAM VICTIMAE** (L'obéissance est meilleure que la victime).*

Art 2 - Chaque frère et chaque soeur récitera chaque jour au moins trois fois l'oraison dominicale, la salutation angélique et le Gloria Patri.

La première fois, il s'adressera au Père Eternel avec toute l'affection de son âme pour lui rendre grâce de l'avoir tiré du néant et fait homme ; de l'avoir rendu digne du Saint Baptême et enfin de l'avoir éclairé et conduit par le moyen de ce saint Institut dans la voie de la perfection chrétienne.

La seconde fois, il s'adressera à son Fils unique Jésus-Christ, notre rédempteur, afin qu'il daigne lui accorder la persévérance et la force de continuer dans les bonnes oeuvres, lui recommandant avec toute l'ardeur possible l'exaltation de la Sainte Eglise, le Souverain Pontife son chef et pasteur universel, notre aimé Souverain et sa royale famille, tous les bienfaiteurs et finalement la paix et l'Union de tous les frères et soeurs de la Compagnie.

La troisième fois, il invoquera l'Esprit Divin consolateur et illuminateur de toute vérité afin que dissipant les ténèbres de l'erreur des yeux de la conscience des païens, des infidèles, des hérétiques et des juifs obstinés, il les éclaire de la lumière de la vérité évangélique et qu'ils connaissent et adorent la Très Sainte Trinité en un seul Dieu ; que lavés dans les eaux du Saint Baptême et délivrés de tout mal, ils puissent au moyen de la Pénitence, grâce à la miséricorde du Père et aux mérites du Fils, grâce à l'Esprit Saint, jouir finalement avec nous de la vie éternelle.

En outre, chaque frère et soeur s'efforcera d'assister chaque jour à la Sainte Messe, méditant spécialement la Passion et la mort de notre divin Sauveur. Il fera aussi chaque jour quelque oraison pour tous les frères trépassés spécialement les bienfaiteurs et le Vendredi récitera au moins un De profundis avec un Pater Noster et un Ave Maria pour leur âme.

Art 3 - Quand un frère sera élu à une charge quelconque il s'y appliquera pour l'accomplir exactement, n'épargnant ni fatigue ni désagrément car chacun doit avoir en vue le meilleur service de Dieu et du prochain.

C'est une des principales obligations des frères que de venir aux processions quand ils y seront appelés ou qu'ils sauront que la Confrérie y participe. Ils sont en outre tenus d'intervenir quand ils seront convoqués aux assemblées tant particulières que générales et, interrogés sur leur avis, ils devront le donner en toute liberté et sincérité sans aucun égard, sachant que Dieu sonde les coeurs des hommes et ne peut être trompé et que nous devons lui rendre compte. Que si jamais il se traitait de choses pouvant prêter à scandale ou dommage à quelque personne, alors ils les tairaient de manière à éviter toute suspicion. Et si jamais il était certain que telle chose puisse tourner au détriment de la Compagnie et qu'il n'y ait aucun moyen d'y remédier on pourra l'exposer en secret au Prieur, en son absence aux Sous-Prieurs, qui feront preuve de prudence et de doigté pour réparer sans éclat ni discussion aucune.

Que chaque frère sache qu'il s'oblige à défendre le bien et l'honneur de la Confrérie par tous les moyens licites et honnêtes sans se lasser.

Art 4 - Les frères qui participent aux processions ou aux obsèques, outre qu'ils doivent y aller en ordre, silence et dévotion, doivent exécuter tout ce qui leur sera ordonné.

Si jamais quelque frère, rappelé à l'ordre ou morigéné en quelque occasion par le Prieur ou un sous-Prieur ne s'exécutait pas ; si en outre, il leur désobéissait ou leur répondait avec arrogance, déshonorant la Confrérie ; s'il écrivait, raturait ou lacérait quelque chose de nos livres ou de nos affiches, même au dehors, au point de causer un préjudice à la Confrérie ou à quelque particulier, il se verra rayé de nos rôles et tableaux. Ainsi rayé il ne pourra être de nouveau réintégré que deux années après l'incident et seulement comme novice.

Si encore quelqu'un se plaisait à disputer dans la Confrérie sans même offenser personne ; ou à révéler quelque chose qui aurait été dit ou fait en secret ou à huis clos dans la Confrérie il sera privé de sa charge durant une année s'il en est titulaire, et même du sac, au jugement des officiers majeurs ou du Conseil.

Art 5 - Les frères devront payer avec exactitude leur charge annuelle, charge s'élevant à une lire et cinquante centimes (1,5 L) et ce, sous peine de n'avoir de voix ni active, ni passive ; de ne pouvoir occuper aucune charge et en somme d'être regardés comme "absents" sauf s'ils ne pouvaient s'en acquitter faute de moyens. En pareil cas, il leur suffira d'en faire part au Prieur ou aux Sous-Prieurs lesquels feront établir

une quittance gratuite. Le paiement de cette charge s'effectuera le jour de la fête de la Très Sainte Trinité et durant l'octave ; perception qui pourra se poursuivre postérieurement pour les absents de la Confrérie, malades ou légitimement empêchés. Ceux encore qui, débiteurs de leur charge durant plusieurs années, s'acquitteront de toute leur dette auprès du Prieur seront alors rétablis dans leurs droits.

Art 6 - Nul ne pourra occuper une charge s'il est débiteur ou comptable envers la Confrérie.

Art 7 - Que nos frères et nos soeurs s'appliquent donc à vivre en bons chrétiens pour l'honneur et la gloire du Seigneur, pour leur propre salut et pour l'exemple et l'édification d'autrui et qu'ils rendent grâce en même temps au même Seigneur pour les avoir destinés à l'exercice fréquent de la plus grande de toutes les vertus qui est précisément la Charité laquelle nous permet d'entrer dans le Royaume des Cieux.

De fait, Jésus-Christ, quand il viendra juger tous les hommes, au dernier jour, se prononcera spécialement sur les oeuvres de miséricorde et de charité qu'ils auront exercées envers leur prochain disant que c'est à lui qu'on aura fait tout cela à travers ce dernier.

*Comme l'indique la réflexion de Saint Augustin, puisque le Patriarche Abraham dans la prière qu'il adressa aux pèlerins qui le visitaient mérita par cette hospitalité de recevoir Dieu en leur personne, nous devons nous aussi être prompts et attentifs à pratiquer nos oeuvres de piété afin que ce pèlerin que nous aurions mal accueilli, ce pauvre que nous aurions négligé ne soit pas justement ce même Jésus-Christ
NOLITE ERGO NEGLIGERE PEREGRINOS NE FORTE QUEM NON EXCEPISTIS CHRISTUS SIT.*

De plus des dispositions générales applicables aux frères et aux sœurs étaient également prévues par les statuts :

Art 123 – Après avoir nommé le Prieur, les Sous-Prieurs, la Prieure des Œuvre et autres, on en donnera la nouvelle à Monseigneur l'ÉVÊQUE, ou à celui que le remplace ; cela pour qu'il approuve les nominations qui ont été faites par la Confrérie. Ensuite, le dimanche suivant, on fera les cérémonies de la prise des pouvoirs des nouveaux élus dans la forme coutumière.

Art 124 – Le Prieur en accord avec les Sous-Prieurs et la Prieure des Œuvres décidera à quelle heure devront commencer les offices divins (le matin ou l'après-midi) ; ils fixeront les heures qui conviennent mieux aux Frères, lesquels devront faire tout leur possible pour participer régulièrement aux cérémonies. Cependant, si les heures fixées par les Prieurs sont incommodes, les frères pourront en référer au Conseil Particulier qui prendra une décision en cette matière.

Art 125 – Le Prieur pourra se concerter avec les Officiers Supérieurs, au sujet de certaines mesures à prendre qu'il croirait nécessaires, en les réunissant exprès à cet effet. A cette réunion interviendront les Sous-Prieurs, le Trésorier et le Secrétaire. Madame la Prieure des Œuvre sera aussi appelée à y assister lorsqu'on traitera quelques affaires concernant lesdites œuvre et de ce qu'on décidera, on établira un procès-verbal.

Art 126 – Les Confrères sont avertis que si parlant d'affaires et objets de la Compagnie, il éclatait une altercation entre eux ou avec des personnes appartenant à d'autres Confréries ou avec qui que ce soit, et s'il en dérivait une dispute avec injures, même si cela arrivait au dehors de l'oratoire, le Conseil Particulier pourra punir les coupables par la suspension et même par la radiation selon les circonstances, car on ne doit parler d'une quelconque Confrérie qu'avec le plus grand respect et vénération.

Art 127 – Il est défendu de faire des collectes chez les Confrères et les Consoeurs sous n'importe quel prétexte sauf permission écrite et préalable des Prieurs. Si, malgré cette défense, on faisait pareilles collectes, les transgresseurs seraient punis avec suspension du « sac » pour au moins six mois et même radiés du rôle selon le Jugement du Conseil Particulier au vue des circonstances qui auraient accompagné la transgression.

Art 128 – La Confrérie a la ferme confiance que les Frères et les Œuvre présentement agrégés ou qui pourront l'être à l'avenir ne s'éloigneront jamais d'une vie religieuse exemplaire. Si contre cette douce expectative, quelqu'un était assez téméraire pour proférer des blasphèmes et provoquer un scandale (que Dieu nous en préserve) il sera radié du Rôle (registre) des Frères.

Par ailleurs les Sœurs, comme les Frères avaient obligation de participer aux fêtes de la Confrérie :

Des « FETES »

Art 97 – Il y a dans l'année certains jours où la Confrérie doit faire célébrer solennellement des fêtes. La principale est certainement celle de la Très Sainte TRINITE, notre Titulaire ; puisque sous ce nom très vénérable elle a été instituée et sous sa très puissante protection elle a été mise. En outre, on célébrera aussi la fête du Très Saint SUAIRE, parce que l'Oratoire, qui a été reconstruit, appartenait déjà à la Confrérie érigée sous ce titre, laquelle a été ensuite réunie à la nôtre ; et parce que c'est une fête du gouvernement de Savoie, qui en possède la précieuse relique.

On pourra dans la Confrérie célébrer la fête de Saint Philippe NERI, notre fondateur et protecteur à qui nous devons cette pieuse institution.

On fêtera aussi le jour anniversaire de la BENECTION et ouverture de notre Oratoire, qui a eu lieu le 16 novembre 1825 cela pour pérenniser cet heureux jour et remercier le Seigneur du bénéfice accordé à la Confrérie. Enfin, on pourra aussi célébrer dans l'oratoire la fête de St HOSPICE que célébraient déjà nos prédécesseurs ; et en somme on célébrera toutes les autres fêtes que les circonstances exigeront, ou que quelque personne pieuse désirerait y faire célébrer à ses propres frais.

Art 98 – La façon de célébrer les fêtes susdites sera arrêtée par le Conseil Particulier, qui avisera aux moyens à mettre en œuvre et aux dépenses, qui seront nécessaires.



Les sœurs sont à l'origine de dévotions particulières encore en vigueur dans notre chapelle.

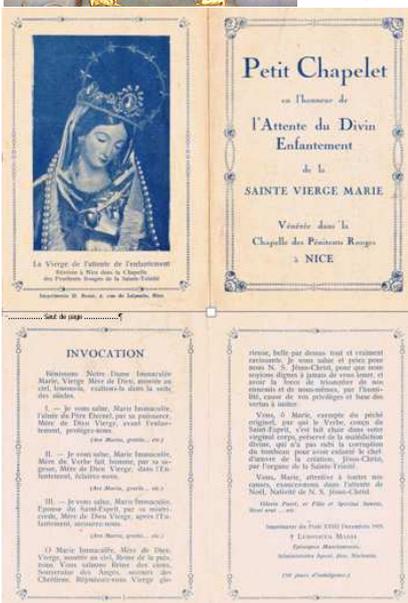
- Dévotion à la Mater Expectationis

C'est ainsi qu'elles financèrent l'édification, vers 1830, d'un autel latéral dédié à notre Sainte Patronne, la Vierge Marie, sous le vocable de la « Mère en Attente de l'Enfantement ». Elles participèrent à la confection d'une statue de cette Vierge en bois polychrome d'une très belle facture représentant Marie enceinte, symbole de la culture de Vie.

A la suite à la première guerre mondiale, qui a décimé notre jeunesse, un regain d'intérêt est porté à notre Sainte patronne. Une *Société des bonnes couches* est ainsi créée par les Sœurs pénitentes, Société qui a pour mission de s'occuper et d'intercéder plus particulièrement :

- pour les femmes célibataires qui espèrent trouver un époux,
- pour les épouses qui espèrent avoir un enfant,
- pour la santé des femmes enceintes et des futurs enfants à naître,
- pour un bonne délivrance des femmes en travail,
- pour la guérison des femmes blessées par l'avortement,
- pour le respect de la vie des enfants non désirés.

C'est ainsi qu'un *Petit chapelet en l'honneur de l'attente du Divin Enfantement de la Vierge Marie* a été édité en 1925 avec l'imprimerie de Louis Maria, Administrateur apostolique du Diocèse.



En 2009, pour le 430^{ème} anniversaire de notre Confrérie, une grande fête de la *Mater Expectationis* a été célébrée en la chapelle du Saint-Suaire avec une procession de la statue dans les ruelles du vieux Nice.

Aujourd'hui encore, chaque 18 décembre les mamans en attente de l'enfantement viennent implorer la Sainte Vierge pour qu'elles bénéficient de sa protection maternelle et qu'elle les aide lors de la naissance de leur bébé. Après la messe traditionnelle du jour susdit, notre Recteur procède à la Bénédiction des mamans et des enfants et à la Consécration à la Vierge Marie

- Dévotion à Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face qui est présente à plus d'un titre dans la chapelle du Saint Suaire.

L'auteur de « l'histoire d'une âme » indique qu'au retour de son voyage à Rome, elle séjourna à Nice à l'Hôtel Beau Rivage, les 28 et 29 novembre 1887. On connaît la vénération qu'elle portait à la Sainte Face, présente dans cette chapelle. En mémoire de ce séjour, une belle statue et un magnifique « gisant » de Ste

Thérèse furent réalisés en 1928 pour la Confrérie des Pénitents Rouges. Ce « gisant » fut particulièrement vénéré par les confrères jusqu'en 1940. La guerre aidant la confrérie perdit la mémoire de la présence de ce gisant. C'est en 1997 à l'occasion des travaux de déplacement du maître autel qu'il fut « redécouvert » et restauré par le Dr Gaston CIAIS aidé en cela par M. BINELLI. Aujourd'hui ce gisant est mis en évidence tous les mardis, lors de l'ouverture au public de la chapelle, et au moment des fêtes qui s'y rapportent où chacun peut venir l'admirer.

En conclusion, nous pouvons dire que depuis 1579, la confrérie du Saint Nom de Jésus, pénitents, érigée canoniquement, était déjà de par ses statuts, une confrérie mixte. Aujourd'hui, sur une cinquantaine de pénitents(es) rouges que compte notre sodalité, on dénombre une douzaine de Sœurs.

Fait à Nice le 29 septembre 2016

« Que Saint Michel Archange, par la Puissance Divine, protège nos confréries et la France ».

Christian Borghese
Secrétaire de la confrérie des pénitents rouges de Nice



PERPIGNAN

Arxiconfraria de la Sanch



Chapelle de la Confrérie de la Sanch de Perpignan

La chapelle de la Confrérie de la Sanch est située au sein de l'Église Saint-Jacques, cet édifice a été fondé vers 1245, par ordre du roi Jacques Ier d'Aragon (1213 - 1276) au sommet du Puig (colline) des lépreux, hors les murs. Par la suite, elle donne son nom à cette colline puis au quartier qui s'y développe. L'enceinte de la ville, capitale du royaume de Majorque, incorpore le quartier et l'église dans un nouveau dispositif de fortifications.

La Confrérie fut fondée officiellement le 11 octobre 1416 à partir des confréries corporatives des tisserands et des jardiniers qui avaient vues le jour dès la construction de l'église au XIII^{ème} siècle. Dès ses origines la confrérie a occupé l'une des chapelles latérales de l'église, de nos jours chapelle Saint-Ferréol et que l'on nomme la "Sanchvelle" la chapelle ancienne, en ce lieu furent inhumés et reposent toujours, plusieurs générations de Régidors de la confrérie et prêtres de la paroisse.

Érigée en 1699 la chapelle actuelle de la Sanch, initialement adossée à l'ouest de l'édifice est rattachée à l'église sous le Second-Empire, après la suppression du mur séparant les deux constructions. Ce retable en bois polychrome fait face au maître-autel de l'église, du même mouvement.

La chapelle de la Sanch se présente sous la forme d'une croix latine à chevet plat. Le cœur surélevé est occupé par un majestueux retable baroque du XVII^{ème} siècle attribué à Joseph Navarre ou à son école.

La niche centrale accueille le Christ en Croix bien plus ancien que le retable et connu comme le "Christ de la Sanch" en arrière-plan se dévoile une représentation de la ville de Jérusalem. De part et d'autre de la niche, la Vierge et Saint Jean l'évangéliste veillent ; alors que sur les côtés du retable deux anges arborent des "Arma Christi". Tout autour de la chapelle de grandes toiles peintes décorent les murs. Elles sont l'œuvre de Jacques Rieudemont, peintre du XVIII^{ème} siècle. Cet artiste peindra toute une série de toiles pour la Confrérie de la Sanch sur la thématique de la Passion. Il ne faut pas y voir un "Chemin de Croix", car les toiles ne

furent pas conçues comme telles, mais simplement comme des pièces indépendantes. De part et d'autre du cœur deux petits retables baroques à la facture soignée et raffinée viennent compléter harmonieusement l'ensemble.



En rénovation depuis de nombreuses années, l'église Saint-Jacques a retrouvé en 2016 sa splendeur d'antan.

Le 11 octobre 2016 au cours de la cérémonie anniversaire du VI^{ème} centenaire de la confrérie de la Sanch, Monseigneur Turini évêque du diocèse de Perpignan-Elne a confirmé l'affectation de la chapelle à l'archiconfrérie de la Sanch en sa qualité d'utilisateur permanent.



CONFRERIE DES PENITENTS BLANCS DU PUY

2016 restera marquée dans la mémoire de notre Confrérie par deux événements majeurs : l'organisation de la Maintenance Nationale les 21 et 22 mai dans le cadre du Grand Jubilé de N.-D. du Puy et du Jubilé de la Miséricorde, suivie quelques jours plus tard, le 1^{er} juin, par le décès de notre aumônier, le P. Louis COMTE.

Recteur depuis 1977 de la Cathédrale du Puy, il succédait au P. Ollivier comme aumônier de notre confrérie, fonction qu'il aura remplie jusqu'à son dernier jour. Très assidu à nos réunions mensuelles, il avait l'occasion d'évoquer ses souvenirs de jeune séminariste à Rome, et nourrissait ses propos des émissions de radio qu'il écoutait la nuit. Tant que sa santé le lui aura permis, il nous accompagnait lors des Maintenances. Le jeune recteur d'alors se souviendra toujours de sa dernière Maintenance à Lourdes, en 2008, en particulier à l'occasion de la méditation du Chemin de Croix des malades par une belle matinée ensoleillée.



C'est le 4 juin que les sœurs et confrères pénitents du Puy ont entouré une dernière fois leur aumônier, à l'occasion des funérailles célébrées par notre évêque Mgr Crépy dans notre chapelle. A la fin de la cérémonie, le cercueil, porté par les confrères, faisait une dernière station à la Cathédrale, pour présenter dans la prière l'ancien recteur à N.-D. du Puy.



*Notre aumônier dans le « chœur » de notre chapelle en 2007,
en compagnie du P. Gobilliard, alors recteur de la Cathédrale du Puy
et aujourd'hui évêque auxiliaire de Lyon.*

Je ne m'étendrai pas sur la relation de la Maintenance au Puy, que vous pourrez retrouver dans le Labarum papier, et sur l'album photo réalisé de main de maître par notre confrère toulonnais Alain Vignal, sinon pour vous remercier, sœurs et confrères pénitents du Midi, pour avoir fait nombreux le déplacement dans nos montagnes lointaines !



Le conseil, avec St Michel d'Aiguilhe en toile de fond



En dehors de ce rendez-vous exceptionnel, notre confrérie a parcouru l'année 2016, avec ses rendez-vous habituels, enrichis par le Grand Jubilé de N.-D. du Puy.

- Dimanche des Rameaux 20 mars : nous participons à la cérémonie des Rameaux à l'église du Collège, suivie de la procession jusqu'à la Cathédrale pour la messe de la Passion.



- Le mercredi 23 mars marquait l'ouverture du Jubilé, suivie de la messe chrismale.



21 mars, cérémonie d'ouverture du Grand Jubilé de N.-D. du Puy

Et le vendredi 25 mars, coïncidence du Vendredi Saint avec la solennité de l'Annonciation, le parcours traditionnel du Chemin de Croix des Pénitents a été modifié pour inclure St Michel d'Aiguilhe et son oratoire St Gabriel. De nombreux fidèles accompagnaient notre évêque au long des rues de la Haute-Ville lors de ce premier temps fort du Jubilé.





- Lundi 4 avril, nous retrouvons St Michel d'Aiguilhe et notre évêque à l'occasion de la célébration de la solennité de l'Annonciation, déplacée ce jour-là.



- Le dimanche 1^{er} mai, fête de St Joseph travailleur, après la messe à St Laurent, les pénitents, accompagnés de Mgr de Germai, avaient le privilège de porter la statue de St Joseph vers la basilique St Joseph d'Espaly. L'évêque d'Ajaccio participera dans l'après-midi au Jubilé des sportifs : il terminera la course des 15 km du Puy 551^e (sur 1277) dans le temps de 1h12m35s.



- Le vendredi 13 mai, notre confrérie participe à la messe suivie de la procession en l'honneur de N.-D. de Fatima, organisées par la communauté portugaise du Puy. Cette année marque le centenaire de l'apparition de l'Ange précurseur aux 3 enfants de Fatima, Lucie, Jacinthe et François. Plusieurs confrères seront présents également le 13 octobre pour la clôture de la période des apparitions.



- Après la traditionnelle procession aux flambeaux en direction de la statue de N.-D. de France pour la clôture du mois de Marie le 31 mai, les pénitents célébraient le 16 juin St François Régis, « l'apôtre du Velay et du Vivarais ». C'était l'occasion pour les confrères de porter en procession la relique conservée dans leur chapelle.



- Le dimanche 26 juin avait été choisi pour organiser le Jubilé des confréries de pénitents de Haute-Loire. Les 4 confréries du Baillage du Velay, Le Puy, Sainte-Sigolène, Saugues et Tence, se sont donné rendez-vous au Puy pour accomplir leur démarche jubilaire, partager un repas fraternel et se réunir dans notre chapelle pour échanger sur les activités de chaque groupe.





Les sœurs et confrères du Velay autour du P. Gobilliard, Recteur de la Cathédrale

- Dimanche 3 juillet : une petite délégation de confrères participait au pèlerinage à N.-D. de l'Etoile, à Montusclat. A la suite de l'épidémie de peste de 1721, les habitants de Montusclat font le voeu d'un pèlerinage à la Vierge. Au XIX^e siècle, le pèlerinage sera orienté vers N.-D. de la Salette.



- Dimanche 7 août : des confrères ponots rendent visite à leurs confrères sauguains à l'occasion des fêtes de St Bénilde, frère des Ecoles Chrétiennes canonisé en 1967.



- 14 et 15 août : les fêtes de l'Assomption, présidées cette année par le Cardinal Beniamino Stella, Préfet de la Congrégation pour le Clergé, clôturaient le Grand Jubilé de Notre-Dame du Puy. Notre confrérie a assuré les services habituels, dès le 14 août en assurant la vente des flambeaux pour la procession qui partait cette année de la place du Breuil au centre-ville pour se diriger vers les Grands-Escaliers de la Cathédrale.

Compte-tenu de l'affluence attendue, la messe de clôture du Jubilé se déroulait au Jardin Henri Vinay. Les importantes mesures de sécurité déployées n'avaient pas dissuadé les pèlerins, et c'est sous un grand soleil que le Cardinal Stella nous invitait à dire « Oui » à la Miséricorde de Dieu.



Photo Luc Olivier – Diocèse du Puy

La grande procession de l'après-midi menait les fidèles du jardin Henri Vinay à la Cathédrale, emmenée par le groupe des pénitents du diocèse du Puy avec les bannières de chaque confrérie ; les chevaliers du Saint Sépulcre de Jérusalem ; les chevaliers de Malte ; le clergé ; la statue de Notre-Dame du Puy ; le Cardinal Stella et Mgr Crepy, notre évêque.





- Samedi 27 août : pendant le Jubilé, une insigne relique était exposée à la vénération des fidèles à la Cathédrale : la Sainte Epine, offerte au chapitre de la Cathédrale du Puy par Saint-Louis en 1239, conservée à St Etienne (Loire) depuis la Révolution. Une messe était célébrée ce samedi à l'occasion de son retour à St Etienne.



- Dimanche 18 septembre : à l'occasion de sa fête patronale, fête de la Croix Glorieuse, nore confrérie avait la joie d'accueillir un nouveau membre, Yvan Karboviac. Après avoir effectué son année de noviciat, Yvan recevait le sac, le cordon et la cagoule des mains du P. Planche, tout nouveau Recteur de la Cathédrale, qui présidait la cérémonie en l'absence d'aumônier.

A la suite de cette cérémonie, trop jeune pour pouvoir être admis au sein de la Confrérie, Léopold Ramousse en recevait l'insigne pour récompenser sa fidélité à nos activités publiques et l'encourager dans cette voie.





La procession qui menait ensuite les confrères de leur Chapelle à la Cathédrale avec la relique de la Vraie Croix passait devant le camp des Mercenaires du Velay, établi devant l'Evêché à l'occasion des fêtes Renaissance du Roi de l'Oiseau. Retour vers les origines de notre confrérie, établie au Puy en 1584.....



- Dimanche 30 octobre, était célébrée à la Cathédrale la traditionnelle « Messe des Bouchers » offerte par la confrérie en souvenir du sauvetage de sa chapelle sous la Révolution par les bouchers du Puy.



C'est avec cette cérémonie que sont terminées les activités « publiques » de notre confrérie. En dehors de ces activités, les confrères se sont réunis chaque fin de mois pour échanger sur un sujet proposé par leur aumônier ; ils ont choisi de conserver ce rythme mensuel après le décès du P. Comte, dans l'attente de la nomination d'un nouvel aumônier.



COMITÉ DES FÊTES NATIONALES ET INTERNATIONALES SAINT-FIACRE

Le Comité des fêtes nationales et internationales Saint-Fiacre rassemble les paroisses communes, confréries, associations françaises et européennes qui honorent le saint irlandais Fiacre, évangéliste de la Brie, intercesseur pour les guérisons, patron de paroisses et de chapelles, devenu ensuite le protecteur des jardiniers. Depuis de nombreuses années, il entretient des relations confraternelles avec la Maintenance des Pénitents. Son président et sa secrétaire participeront aux manifestations de la Maintenance à Perpignan les 21 et 22 mai 2017.

Ses responsables souhaitent que la Maintenance des Pénitents soit représentée par une délégation aux prochaines fêtes internationales Saint-Fiacre qui se dérouleront les 5, 6 et 7 octobre 2018 à Senlis (Oise), comprenant des manifestations religieuses (messe solennelle présidée par l'évêque de Beauvais en la cathédrale Notre-Dame de Senlis entièrement décorée végétaux, procession-présentation des confréries avec leurs bannières et statues, bénédiction des chars fleuris sur le parvis), civiles (défilé floral en ville, dépôt de gerbes au monument aux morts, réception par les élus) et confraternels (rencontres, repas et banquet pris en commun).

S'adresser à la secrétaire : Paule Lerou, 6 rue Raspail, 77100 Mareuil-lès-Meaux, tél. 01 64 34 84 90 ; lerousaintfiacre@orange.fr (Siège social : Mairie, 77470 Saint-Fiacre)



SAUGUES

CONFRERIE DES PENITENTS BLANCS DE SAUGUES

Au cours de cette année 2016, voici les principaux évènements.

-Le samedi 16 janvier, à 15h00 messe à la chapelle Notre Dame et galette des rois à la vicairie.

-Le samedi 30 janvier, à 15h00 récitation du chapelet à la chapelle Notre Dame et assemblée générale.

-Le dimanche 7 Février, les membres de la confrérie se sont retrouvés après la messe autour d'une bonne table au restaurant Coste de Servillanges de Venteuges.



Maintenance du Puy

-Le jeudi 24 Mars (Jeudi saint, temps fort de la confrérie) avec la cérémonie de la passion. Le matin nettoyage de la chapelle des pénitents avec beaucoup de confrères. L'après-midi à 16 heures rassemblement des confrères à la chapelle. Puis vers les 17h45, ils partent vêtus de blancs en procession jusqu'à la collégiale St Médard pour la messe. Puis à la tombée de la nuit. A la lueur des lanternes et dans le froid, les pénitents, vêtus de blanc ou de rouge, pieds nus pour certains, ont retracé les étapes du chemin de croix du Christ, les enfants portent les instruments de la passion. Le cortège avance dans les rues au son des prières et cantiques, les bas-soirs des fenêtres sont ornées de lumignons au multiple couleur. Sa progression lente, marquée par plusieurs pauses, suit un cheminement tracé depuis des siècles jusqu'à la collégiale Saint Médard. Certains fidèles ont

emboîtés le pas des prêtres et religieux parmi lesquels Mgr Luc CREPY, évêque du Puy en Velay. Félicitations aux confrères pour le bon déroulement de la messe et de la procession.

-Samedi 21 Mai après-midi au Puy en Velay, assemblée de la maintenance, notre recteur Raymond et André du Gray y ont assistés. Dimanche 22 Mai maintenance au Puy. Un groupe de 11 personnes plus Colette partent en covoiturage, ils participent à la procession et à la messe à la cathédrale, puis au repas à Vals.



Maintenance du Puy

-Dimanche 26 Juin, Jubilé au Puy en Velay, quelques pénitents assistent à la cérémonie.

-Dimanche 7 Août, fête du Saint Frère Bénilde (Pierre Romançon), à 11 heures messe solennelle concélébrée par le père François Xavier Généville curé de Thuret. Le soir à 21 heures, la chasse portée par les pénitents blancs était suivie par une longue procession aux flambeaux à travers les rues de Saugues, le lundi 10 Août la messe était consacrée aux malades.

-Samedi 15 Août, Notre Dame de Saugues est portée en procession jusqu'à la Vierge du Gévaudan du carrefour des Salles Vieilles, la messe est célébrée par le père Jean ANGLADE, sous un soleil de plomb. L'après-midi des confrères participent aux fêtes du 15 Août au Puy en Velay.

-Tout le mois d'Août à la chapelle des pénitents a eu lieu une exposition sur les icônes par Madeleine QUITAUD-TRICOLI peintre dans la plus pure tradition byzantine, la confrérie en a acheté une.

-Dimanche 4 Septembre, pèlerinage à Notre Dame d'Estours, sous un soleil radieux, présidé par Mgr Luc CREPY. Jeudi 8 Septembre, procession aux flambeaux et messe à la chapelle.

-La confrérie a été endeuillée suite au décès de Auguste COSTON de Cubelles, ses obsèques ont lieu le 22 Septembre.

-Un chèque de 500€ nous a été donné par l'association des vieilles maisons françaises, suite à une visite en AOUT, un courrier leur a été transmis pour les remercier.

-Samedi 12 Novembre réunion de préparation du 50^{ème} anniversaire de la canonisation de Saint Bénilde.

-A Noël, le 7 Décembre préparation de la crèche à la Collégiale Saint Médard. Tous les mois messe à la maison de retraite Saint Jacques les vendredis et préparation de la messe du dimanche (une fois par mois) à Saugues.

FETE DE SAINT BENILDE DIMANCHE 13 AOUT 2017

50ème anniversaire de la canonisation de Saint Bénilde, Messe à 10h30 à la collégiale Saint Médard en présence du Cardinal POUPARD et à 16h30 la procession. Les quatre confréries de la Haute-Loire seront présentes (le Puy en Velay, Sainte Sigolène et Tence).



Saint Bénilde



TOULON

Les 10 ans de la confrérie

L'heure des bilans annuels a sonné. Le temps des fondations, dont nous parlions l'année dernière, est désormais achevé, reste maintenant à élever les murs et à monter en altitude, ce qui n'est pas la tâche la plus aisée. De 2016, nous présenterons ainsi plusieurs événements majeurs qui ont tenté de s'inscrire dans cet objectif, tout en étant conscients que le chemin est encore bien long.

Un anniversaire important

En avril 2014, les Pénitents noirs de Toulon avaient commémoré un anniversaire prestigieux, celui des 450 ans de la fondation de la première confrérie de Noirs de notre ville. La continuité avec la nôtre n'est que nominale et spirituelle puisqu'on compte plus de deux siècles d'interruption. En 2016, c'est un anniversaire beaucoup plus modeste, mais davantage significatif, qui a été célébré, celui des 10 ans de la fondation de la confrérie actuelle. On sait que c'est sous le patronage de Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, qu'est née une confrérie de Pénitents destinée à vivre de la prière et de la pratique des œuvres de miséricorde, mais aussi vouée à servir de pont concret entre les fidèles de deux paroisses voisines du centre-ville, qui suivent chacune une forme différente du rite romain (la messe de saint Pie V, en latin, dans le missel du saint pape Jean XXIII édicté en 1962, dit forme extraordinaire du rite, pour l'église Saint-François de Paule ; la messe du bienheureux Paul VI, en français, célébrée selon le missel de 1969, dite aussi forme ordinaire, à la cathédrale Sainte-Marie de la Seds).



Chemin de Croix du Vendredi saint avec Mgr Dominique Rey, 25 mars 2016

L'événement a donné lieu à des festivités notables. Dans la cathédrale de Toulon, dimanche 16 octobre à partir de 16 heures, nous étions réunis sous la présidence de Mgr Rey, en présence d'un Pénitent gris d'Aix-en-Provence et d'un Pénitent rouge de Nice qui avaient fait le déplacement. Les vêpres du dimanche ont d'abord été célébrées, puis l'évêque nous a donné une riche allocution reliant la mission qu'il assignait aux Pénitents au commentaire de l'Évangile du jour, lequel évoquait l'envoi des 72 disciples par le Christ. Selon Mgr Rey, nous sommes « amenés à prolonger l'œuvre que Jésus a entreprise » en témoignant de ce que nous avons reçu. « On n'est pas chrétien pour soi-même, mais on est amené par le Christ à partager cette expérience, à témoigner autour de nous. » Cet envoi est le fruit de la prière de Jésus, qui nous a personnellement choisis, comme pour les apôtres. Il revêt une dimension éminemment ecclésiale, puisque le Christ a envoyé ses disciples deux par deux et non tout seuls : la confrérie est une structure d'Église au service de

l'évangélisation, qui n'est nullement propriétaire de sa vocation. Enfin, cet appel suppose le dépouillement (les disciples sont envoyés sans sandales ni tunique de rechange, pour que Jésus lui-même puisse passer à travers leur pauvreté, leur fragilité, leurs limites) et la fidélité dans l'écoute et le travail quotidien, comme Jésus l'a expérimenté pendant 30 ans dans sa vie cachée à Nazareth.

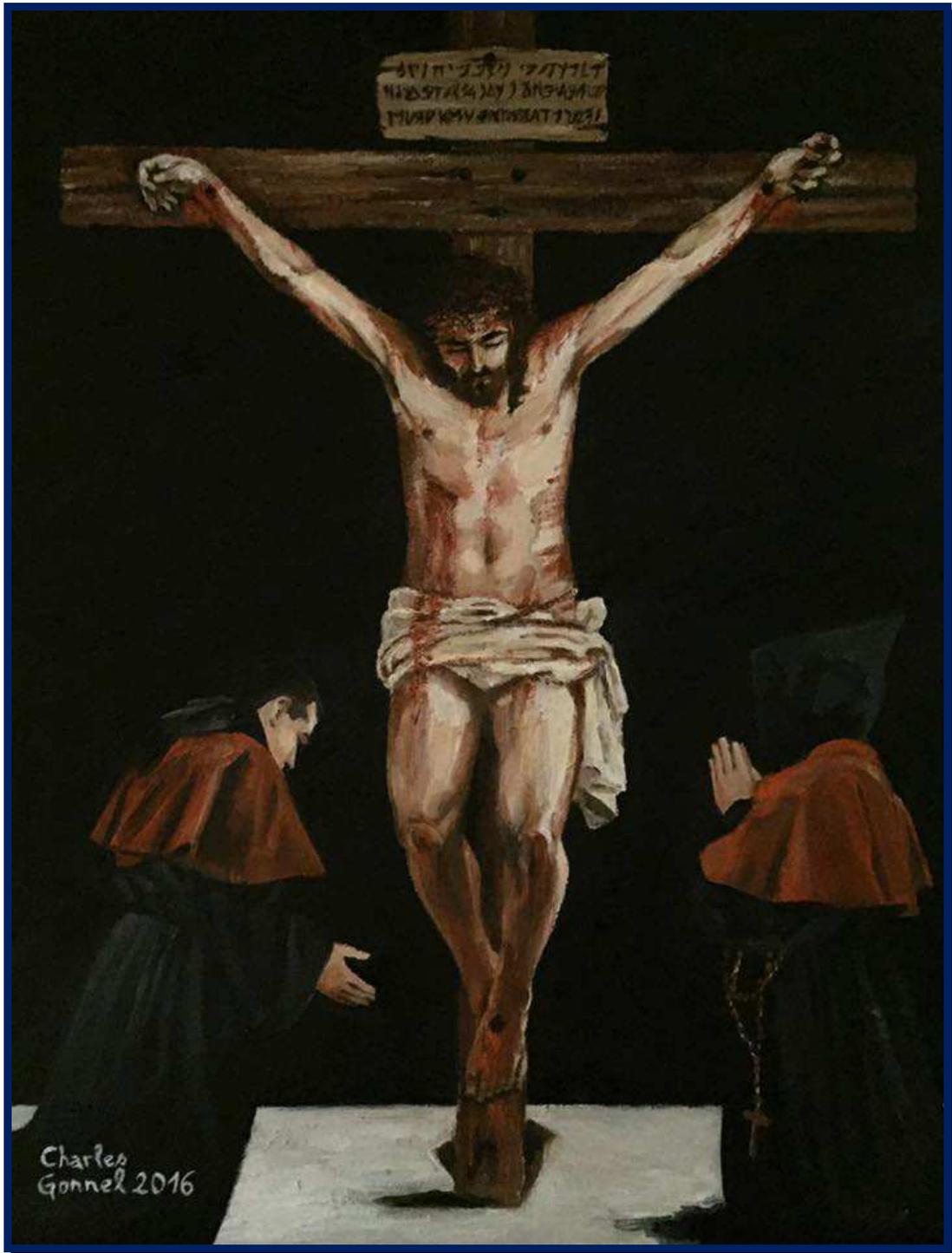
Après l'homélie, nous avons eu la joie de recevoir un nouveau confrère, Jean-Marc Garavagno, prenant l'habit de novice pour un an selon le rituel prévu à cet effet.



Mgr Rey célèbre les 10 ans de la confrérie, remise d'habit à Jean-Marc Garavagno, 16 octobre 2016 (photos Pierre Royet)

Bien que le nombre d'entrées dans la confrérie soit nettement en dessous de nos espérances, nous nous réjouissons de voir cette remise d'habit à un postulant qui a suivi très régulièrement et très sérieusement sa formation d'entrée. Enfin, Mgr Rey a béni une image peinte par l'artiste de notre confrérie Charles Gonnell, un tableau du « Christ des Pénitents », devant permettre aux confrères et aux fidèles de réaliser l'intensité du sacrifice de Jésus mort pour nous sur la Croix. Au terme de la

cérémonie, le verre de l'amitié a été partagé avec l'assistance (hélas assez peu nombreuse), nouant des échanges très intéressants. Durant le reste de l'année, d'autres contacts enrichissants ont d'ailleurs été pris, permettant de mieux faire connaître notre confrérie aux alentours.



Le Christ des Pénitents béni par Mgr Rey

À la recherche de la chapelle perdue

Les discussions sur les chapelles de Pénitents, lors de l'Assemblée générale de la dernière Maintenance, ont réactivé notre questionnement sur notre propre chapelle. Lieu de culte indépendant ou parfois partie intégrante de l'église paroissiale, la chapelle est le centre spirituel de la confrérie, comme la prunelle des yeux des Pénitents. Elle est porteuse des héritages historiques et

dévotionnels de tout le passé de la confrérie et, ainsi que nous l'avons chaque fois constaté avec admiration au cours de nos voyages chez nos frères de France et de Monaco, elle fait l'objet de toutes les attentions, de tous les soucis de préservation et de restauration.



Les Pénitents noirs en procession pour la Fête-Dieu, 29 mai 2016 (ci-dessus)

Les Pénitents noirs et leur bannière à la Maintenance du Puy-en-Velay, 22 mai 2016 (ci-contre)

Les Pénitents noirs de Toulon se sont historiquement constitués, en 1564, autour d'une chapelle déjà existante qu'ils ont prise en mains, la chapelle Sainte-Croix du vieux cimetière civil de la ville (alors à l'extérieur de l'enceinte, au nord-est de la cathédrale), afin de prier tous les jours pour les défunts dudit cimetière.



Les rares documents que nous possédons montrent combien les Pénitents de l'époque moderne ont soigné cet endroit, s'y réunissant fidèlement, tous les jours, pendant plus de deux siècles. Au moment des 200 ans de la confrérie, ils lui ont fait peau neuve en refaisant entièrement la toiture, lourde dépense qui a grevé le budget de l'association ...jusqu'à créer hélas sa perte et sa dissolution en 1781. La chapelle, alors intégrée dans le tissu urbain du vieux Toulon, a été vendue comme entrepôt commercial, puis comme local des omnibus urbains ou comme magasin. De nos jours, transformée de fond en comble, elle abrite un bar tunisien, mais on reconnaît encore le grand espace où des générations de Pénitents ont prié avant la Révolution... On comprend donc l'envie qui peut tenailler les Pénitents actuels d'avoir eux aussi une chapelle à s'occuper. Notre confrérie a la chance d'être rattachée à deux paroisses dans lesquelles nous pouvons nous réunir alternativement, mais nous n'avons aucune chapelle en propre.

Prière pour les fidèles défunts au cimetière de Toulon, 1^{er} novembre 2016

Un lieu de culte particulier nous permettrait de nous retrouver, de prier, d'accueillir du public, mais aussi d'entreposer certains objets que notre jeune confrérie a déjà accumulés (bannière de procession, statue du Sacré-Cœur, tableaux de Notre-Dame des Pénitents et du Christ des Pénitents). Cependant, on le comprendra, de gros obstacles s'opposent à la réalisation de ce rêve pour une confrérie de moins d'une dizaine de personnes. Il nous est évidemment impossible de racheter l'ancienne chapelle ou d'en acquérir une autre (il ne reste plus aucune des quatre chapelles de Pénitents de Toulon). Il semble compliqué d'avoir un coin dédié dans l'une de nos deux paroisses. On a pensé à s'investir dans une chapelle actuellement en restauration, mais nous serions loin d'être assez nombreux pour assurer les permanences d'ouverture. L'avenir seul nous dira quelle sera la meilleure solution...

Au secours des chrétiens d'Orient

Les rêves des Pénitents sont souvent rattrapés par les réalités d'aujourd'hui. Or, les signes que nous percevons spécialement dans notre diocèse, ce sont ceux de la persécution des chrétiens d'Orient, qui sont accueillis en nombre dans le Var depuis près de 10 ans et qui viennent peupler nos paroisses. Un de nos confrères, Rodolphe Istre, a donc ressenti le besoin de s'investir dans le soutien à ces chrétiens en difficultés, d'abord par une aide matérielle, puis par une implication dans l'association SOS Chrétiens d'Orient qui œuvre directement sur le terrain au Moyen-Orient. Accompagné de la prière un peu inquiète des Pénitents, il est donc parti trois fois de l'autre côté de la Méditerranée (deux fois en Syrie, une fois en Irak) pour rencontrer les communautés de ces régions. Notre confrérie se sent proche de son combat et a été plusieurs fois présente aux diverses manifestations et interventions qu'il a organisées à Toulon. Il a miraculeusement retrouvé un magnifique calice, perdu dans les immondices des ruines d'un couvent de Qaraqosh (près de Mossoul), qu'il a réussi à restaurer et qui a été réutilisé pour la première fois lors d'une messe mensuelle des Pénitents à Toulon. C'est pourquoi il nous semble que nous devons lui rendre hommage à travers ces quelques lignes.



*Le calice de Qaraqosh retrouvé et restauré
par un Pénitent noir, 15 décembre 2016*

Activités et projets

Ces éléments sortant de l'ordinaire ne doivent pas nous faire oublier le quotidien de la confrérie, qui se partage entre réunions mensuelles, prière, participation aux processions et aux grands événements de la vie du diocèse ou de la Maintenance. Ainsi, le Chemin de Croix du Vendredi saint, le dimanche de la Miséricorde (fête de la confrérie, célébrée avec plus de solennité en cette Année de la Miséricorde), la Fête-Dieu, la Saint-Pierre, l'Immaculée Conception ont notamment été honorés comme il se doit, tandis que nous avons participé pour la deuxième année consécutive aux « 24 heures pour le Seigneur » (adoration animée devant le Saint Sacrement) à la cathédrale. Pour la première fois, un Pénitent en habit était présent au cimetière, à la Toussaint, pour aider les fidèles à se recueillir sur les tombes de leurs proches.

Comme toutes les années paires, les Pénitents sont partis en récollection dans un endroit spirituel du diocèse ; cette fois, en avril dernier, c'était en la cathédrale de Fréjus, où nous avons eu le plaisir de retrouver notre ancien co-aumônier, Mgr Guy Casseron, devenu curé archiprêtre, et l'émotion de suivre un parcours jubilaire passant par la porte de la cathédrale à l'occasion de l'Année de la Miséricorde. Enfin, une délégation de Pénitents toulonnais (deux confrères et deux accompagnants) était naturellement présente à la Maintenance du Puy-en-Velay (Haute-Loire), malgré la longueur du trajet en voiture.



Récollection à la cathédrale de Fréjus, 9 avril 2016

Reste la préparation d'une échéance importante qui se rapproche à grands pas : la Maintenance toulonnaise prévue les 5 et 6 mai 2018, dans moins d'un an et demi. Si le soutien de notre évêque et des deux paroisses est acquis, si certains confrères géographiquement éloignés nous gratifient très aimablement de leur implication et de leur soutien financier, les opérations sont loin d'être faciles,

par manque d'expérience et de temps, sans compter l'appui de la municipalité qu'on aimerait être plus décisif. Nous appelons donc tous nos confrères de France et de Monaco à soutenir ce projet par la prière afin que la réunion prévue puisse finalement se dérouler dans les meilleures conditions.

Alain VIGNAL, recteur



LES ARCHIVES DE LA MAINTENANCE

Chers confrères, comme vous le savez, les archives de la Maintenance sont conservées chez nos confrères Pénitents gris d'Avignon, siège officiel de notre association. Elles sont désormais inventoriées et classées dans une armoire spéciale fermée à clef. Nous essayerons dans les prochaines années de numériser tout ou partie de ces supports. Pour mémoire, **seul le grand-maître peut autoriser des personnes extérieures à accéder à ses archives.**

Ces archives contiennent les **documents propres à la Maintenance** ainsi que les **pièces déposées par les différentes confréries**, reflétant ainsi la diversité de nos traditions. Aussi il est essentiel que chacun de nous verse des documents qui retracent la vie, spirituelle et matérielle, de chaque confrérie.

Voici quelques exemples de pièces susceptibles d'être déposées, en privilégiant bien entendu des supports qui puissent se conserver dans le temps :

- Les statuts et règlements intérieurs de votre confrérie, actuels ou anciens.
- Un descriptif de vos actions présentes ou passées, ...
- Toute publication : plaquette, livre, dvd,..., ou recherches : thèse, copie de manuscrit ou de tapuscrit, ...
- Tout élément qui reflète la spiritualité et les traditions de votre confrérie : prière ou chant spécifique, pèlerinage régulier,... Mais cela peut aussi être une description d'un geste (par exemple s'agenouiller ou faire un signe de croix dans une circonstance ou un lieu précis), d'un objet (par exemple une statue de procession), ...
- Tout article de journal, photo, carte postale, récit d'un événement particulier,....
- Ce qui concerne vos chapelles, tant celles que vous occupez actuellement que d'anciennes implantations. Ces pièces peuvent être des études architecturales ou historiques voire les études techniques liées à des restaurations, ...
- Tout autre document ou objet que vous jugeriez pertinent, y compris sur d'anciennes confréries voisines disparues.

Si vous désirez connaître la liste des pièces déposées par votre confrérie, vous pouvez me contacter, soit par mail ou soit par courrier (cf l'annuaire de la Maintenance). Nous pourrions aussi le faire lors de la prochaine Maintenance à Perpignan où je tiendrai à votre disposition l'inventaire par confrérie. Ce sera aussi l'occasion de remettre les différents documents que vous souhaiteriez verser.

Guilhem Van den Haute, archiviste de la Maintenance

